Lundi 22 Février 1915 — N° 108 — Lundi 22 Février 1915

LA BELGIQUE

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
8, Rue Montagne-de-Sion, 8, BRUXELLES
Bureaux : de 10 à 12 et de 15 à 17 heures

JOURNAL QUOTIDIEN

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

ANNONCES

La petite ligne	fr. 0.40
Réclame avant les annonces	1.00
Corps du journal	4.00
Faits divers	8.00
Nécrologie	2.00

LA GUERRE

203me jour de guerre

Les indications géographiques que nous avons données hier étaient nécessaires, pour que l'on pût se rendre compte de la position du nouveau théâtre sur lequel ont été transférées les hostilités par les événements survenus la semaine dernière dans l'est de la Prusse orientale et dans le nord de la Pologne. Il est encore très malaisé de déterminer les conséquences possibles de ces événements : nous voulons dire que si le plan des Allemands se devine sans grande difficulté, l'on reste par contre dans l'imprécision la plus absolue quant au choix et à l'ampleur des moyens que les Russes comptent mettre en œuvre pour le faire échouer.

Si l'on s'en tient à l'hypothèse la plus logique, il semble que l'ardeur des combats dans le secteur Kovno-Grodno ne tardera pas à se ralentir. Berlin a annoncé que la poursuite de l'adversaire était à la veille d'être terminée, et Pétrograd ne signalait plus en date du 18 que des patrouilles ennemies dans la région du Niémen. Sans doute, quelques engagements sérieux seront encore signalés dans cette région, mais logiquement il faut s'attendre à voir l'action s'y localiser, à tout le moins jusqu'au moment où l'extrême aile droite russe sera parvenue à se reconstituer solidement en s'appuyant sur la ligne fortifiée Kovno-Grodno. Il est peu probable que l'intention des Allemands soit de forcer cette ligne, où ils rencontreraient une sérieuse résistance, pour tenter de pousser jusque dans le gouvernement de Wilna leur incursion en territoire russe. Du moins l'on peut dire que l'intérêt de pareille tactique ne se discerne pas dans les conditions présentes, et croire vraisemblable par suite que, se bornant dans la région du Niémen à contenir les divisions russes qu'ils viennent de maîtriser et les nouvelles formations qui vont s'y adjoindre, ils feront porter tout leur effort sur la ligne du Bobr et de la Narew que nous avons hier délimitée.

S'ils venaient à forcer ces lignes, ils seraient bien près de réussir l'investissement par l'ouest, le nord et l'est, de la capitale de la Pologne qu'ils attaquent au sud-ouest par le secteur Bzura-Rawka. Peut-être même pourraient-ils du même coup parvenir à couper la voie ferrée Varsovie-Bialystock-Vilna-Pétrograd, la voie principale de communication — nous ne disons pas l'unique — des armées russes qui opèrent en Pologne. Encore une fois, nous indiquons ici le but possible, l'objectif vraisemblable des récentes manœuvres allemandes, tel qu'il apparaît logiquement aux yeux de qui tient le compte qu'il convient d'indications géographiques suggestives, et ne supposons nullement que les Russes soient hors d'état d'en entraver efficacement la réalisation. Cette question, les événements ultérieurs sont seuls capables de la trancher.

En attendant, le nom des places fortes d'Ossowice, de Lomza et d'Ostrolenka a déjà servi à plusieurs reprises à situer officiellement des combats récents : ceux-ci se sont donc déroulés à peu de distance de la Narew supérieure et du Bobr. Dans le nord-ouest de la Pologne, des combats sont signalés sur les deux rives de la Wkra, à l'est de Racionc, et se rapprochent ainsi de la Narew inférieure. Ces divers indices font prévoir que c'est la ligne fortifiée qui le long de la Narew et du Bobr réunit Norvo-Georgiewsk à Ossowice, qui a le plus de chances de servir de base aux suites de l'action militaire, grosse de conséquences, qui vient brusquement d'être entreprise par les Allemands.

***

Pendant que s'en déroulent les péripéties, l'offensive des Autrichiens se poursuit en Bucovine, où l'on sait que les Russes se sont également trouvés en présence d'effectifs supérieurs en nombre. L'évacuation par replis successifs de cette province, complétée par l'abandon de Czernowitz et le passage des divisions russes sur la rive gauche du Pruth, en ont été la conséquence. Simultanément la lutte s'est étendue dans le nord-est de la Bucovine jusqu'au nord de Kolomea et de Nadworna, dont les Autrichiens ont repris possession.

La persistance et le développement du mouvement offensif ainsi poursuivi au sud-est des Carpathes, nous incitent à croire qu'il faut lui attribuer une signification militaire plus notable que celle que nous lui avions reconnue jusqu'ici. Notre opinion était, comme on sait, que Russes et Autrichiens poursuivaient surtout en Bucovine un but politique que la proximité de la frontière roumaine suffisait largement à expliquer. Pour que nous puissions persister dans cette opinion, il faudrait que l'avance des troupes austro-hongroises ne tardât plus désormais à être enrayée. C'est pourquoi le développement des opérations dans cette région demande à être suivi avec attention : elles présentent en effet un intérêt au moins égal à celui qui s'attache aux combats livrés sur la ligne Bobr-Narew.

Pour le surplus — mis à part le redoublement d'activité des Autrichiens dans la région de Gorlice — les événements ne présentent dans l'Est de l'Europe rien de bien saillant.

Sur la rive gauche de la Vistule le calme persiste, et dans les Carpathes, malgré l'acharnement des belligérants et la succession ininterrompue des attaques et des contre-attaques, le front de combat ne s'est qu'à peine modifié.

***

Les Alliés ont fait preuve, la semaine dernière, de beaucoup d'activité sur le front dans l'Ouest. L'infanterie et l'artillerie sont intervenues sur de nombreux points, sans que d'ailleurs aucun résultat décisif ait été obtenu. En dehors des engagements secondaires dont les communiqués officiels apprécient diversement les conséquences, nous signalerons spécialement des attaques françaises conduites en force et avec une significative opiniâtreté contre les lignes allemandes en Champagne.

Dans la région de Perthes, Le Mesnil et Beauséjour, où la proximité du camp de Châlons facilite la concentration des troupes, les dépêches de Paris annoncent de sérieux progrès, auxquels les communiqués de Berlin contestent toute importance. Quoiqu'il en soit, la bataille continuait le 19 sur certains points au nord de Perthes et de Le Mesnil. Sur cette partie du front, l'action est vraiment vive. Il en va de même dans les Vosges. Ici toutefois la situation ne s'est que peu modifiée dans le secteur compris entre la Lauch et la Thur, c'est-à-dire dans la région montagneuse qui s'étend de Thann jusqu'au Grand Behelen. En revanche, plus au nord, notamment à Münster, les Allemands ont prononcé une série d'attaques qui paraissent être le préambule d'opérations d'une certaine importance.

A la Chambre Italienne

La Chambre italienne a repris ses travaux le 18 février. Avant l'ouverture, une grande animation a régné dans les rues de Rome. Afin d'empêcher les manifestations des partisans d'une participation de l'Italie à la guerre, toutes les voies qui conduisent au Parlement étaient occupées militairement. Les consulats allemand et autrichien étaient gardés par des détachements d'infanterie. Aucun incident ne s'est produit, mais cependant l'esprit public était surexcité, tout le monde ayant l'impression qu'on se trouve à la veille d'événements importants.

A la Chambre, presque tous les députés étaient à leurs bancs et les galeries étaient combles.

En ouvrant la séance, le président, M. Marcora, a rendu hommage en termes émus aux victimes du récent tremblement de terre et a fait l'éloge des sentiments charitables du peuple italien. Si les offres de secours de l'étranger ont été refusées, ce n'est pas par fierté, a dit le président, mais bien en considération des terribles événements qui désolent l'Europe.

Au milieu de vives approbations, il a au nom de la Chambre salué le Roi, qui est toujours le premier là où le devoir l'appelle. Il a exprimé l'assurance que la Chambre et le peuple seront toujours patriotiquement unis quand une catastrophe s'abattra sur la nation, maintenant surtout, à l'approche des heures graves.

A son tour, M. Salandra, président du Conseil, a envoyé son souvenir ému aux victimes du tremblement de terre et a exprimé la conviction que les Italiens, fortifiés par le malheur, garderont une foi inébranlable dans l'avenir de la Patrie. Patrie immortelle, qui, plus que jamais, demande à ses fils de croire que son sort n'est pas limité au cercle étroit des événements actuels, mais qui s'étend des générations d'autrefois aux générations futures, de tous les souvenirs des actes héroïques du passé à toutes les aspirations vers l'idéal, vers l'avenir.

La Chambre a salué ces allusions discrètes aux événements par de vives acclamations.

Le président du Conseil a exposé ensuite les mesures très étendues prises par le gouvernement en faveur des sinistrés et a déposé un projet de loi à cet égard.

***

A la séance du lendemain, 19 février, le député Giretti a demandé au président du Conseil et au ministre des affaires étrangères, quelle protestation le gouvernement fera valoir auprès du gouvernement allemand en ce qui concerne la violation de la neutralité du Luxembourg, qui avait été garantie également par le gouvernement italien dans la Convention de Londres de 1867. Le sous-secrétaire d'Etat, M. Borsarelli, a déclaré qu'étant donné la situation présente, il ne jugeait pas à propos de répondre.

La Chambre a ensuite commencé la discussion du budget.

A la fin de cette même séance, une proposition de M. Maragoni, tendant à discuter le budget des affaires étrangères après celui des postes, a été, par suite de l'opposition de M. Salandra, rejetée par 254 voix contre 27.

D'autres membres de la Chambre ont demandé au gouvernement italien des explications sur la politique étrangère. M. Salandra a déclaré, en son nom et en celui du ministre des affaires étrangères, M. Sonnino, que jusqu'ici le gouvernement n'avait rien à modifier de ses déclarations du mois de décembre.

Dans les milieux politiques italiens, on insiste spécialement sur l'énergie avec laquelle le gouvernement a résisté, à la séance de la Chambre du 19, à tout essai de mettre en discussion sa politique étrangère. Le point principal de la déclaration du chef du cabinet paraît consister dans la phrase par laquelle le gouvernement dit « n'avoir rien à modifier de ses déclarations du mois de décembre dernier ».

On croit qu'un accord est intervenu entre le gouvernement et une forte majorité de la Chambre, et qu'il ne lui sera suscité aucune difficulté quant à l'expédition des affaires courantes. On croit aussi que la discussion du budget du ministère des affaires étrangères ne pourra pas être entamé avant les vacances de Pâques.

On peut dire, de l'opposition à la Chambre, que les socialistes ont résolu de s'abstenir de toute opposition systématique, que les socialistes réformistes ont décidé de continuer leur propagande en faveur de la guerre, et qu'enfin les républicains se réservent.

Finalement, on a à Rome l'impression que le gouvernement italien est aujourd'hui en pleines négociations, d'un côté avec les gouvernements allemand et autrichien et, de l'autre, avec les puissances de la Triple-Entente. Avant que ces négociations aboutissent ou soient rompues, le gouvernement italien paraît décidé à n'accepter à la Chambre aucune discussion dangereuse.

LES FAITS DU JOUR

Les dernières nouvelles du Caucase disent que tout y est tranquille pour le moment.

Le consul des Etats-Unis à Bagdad a été chargé de la protection des intérêts hollandais.

L'Allemagne sera-t-elle affamée?... Tel est le titre d'un article publié par le « Petit Parisien ».

L'Allemagne sera-t-elle affamée? Je n'y crois pas, en dépit des apparences et des mesures exceptionnelles prises au sujet du pain. Les denrées autres que la farine ne font pas défaut et n'ont pas renchéri. Nulle part, dans les grands comme dans les petits restaurants, le prix des plats n'a augmenté. Dans les nombreux restaurants végétariens et antialcooliques, vous avez un plat de riz avec compote à 50 centimes, deux œufs sur le plat à 50 centimes. Voici d'ailleurs un menu d'un wagon-restaurant : potage, escalope de veau, épinards, pommes sautées, rôti de chevreuil, salade, fromages et beurre, pour le prix de 2 marks 50 (fr. 3.10).

Dans les grands restaurants comme dans les petits, les prix n'ont pas varié. Les seuls qui subissent sérieusement le contre-coup de la guerre, ce sont les bars automatiques, nombreux dans toute l'Allemagne. Evidemment, le petit sandwich à 10 pfennigs, qu'il soit garni de saucisson, fromage, viande ou sardine, est devenu tellement minuscule que la sardine dépasse aux trois quarts le petit pain; d'ailleurs, ce petit pain, soi-disant pain de luxe, est composé d'une grande partie de fécule de pommes de terre et a été remplacé, à partir du 1er février, par le vulgaire pain noir. Les pâtisseries et gâteaux ne se vendent plus que le samedi et le dimanche, en petite quantité. J'ai rapporté un de ces petits pains de luxe, que j'ai acheté 8 pfennigs (10 centimes) et qui pèse exactement 22 grammes. Je reviendrai sur cette question du pain dans un autre article, mais je le répète, je ne crois pas que l'Allemagne puisse être affamée.

Des scènes scandaleuses se sont passées à l'Université de Barcelone mercredi dernier. Au commencement d'un cours, quatre jeunes gens se mirent à pousser des cris. Lorsqu'on voulut les faire taire, ils brandirent des barres de fer et des revolvers. Il n'eurent pas l'occasion de se servir de ceux-ci, car une lutte terrible s'engagea entre les employés de l'Université et les tapageurs, qui purent être enfin arrêtés et interrogés. On a découvert ainsi que ces manifestants n'appartenaient pas à l'Université, mais étaient les fils de politiciens révolutionnaires.

En reconnaissance du courage montré par les troupes de réserve, le général Joffre a décidé de supprimer le mot « réserve » dans l'appellation de ces troupes. Elles ne seront donc plus désignées dès à présent que par le numéro de leurs corps.

Au Japon, une société s'est créée dans le but de travailler à l'établissement de la suprématie économique du Japon sur les îles de la mer du Sud.

Le vapeur anglais Kirkham-Abbey, qui faisait route de Rotterdam à Hull, a rencontré dimanche au lever du jour un sous-marin allemand à 25 kil. des côtes hollandaises. Pendant une heure et demie, le sous-marin a poursuivi le steamer, cherchant continuellement à le repérer au moyen de ses projecteurs. Durant la chasse, deux autres sous-marins ont émergé au-dessus des flots. Grâce à une marche rapide en zig-zag, le Kirkham-Abbey a pu se soustraire à l'attaque.

Un aviateur français a récemment jeté un billet dans les lignes allemandes pour annoncer que l'aviateur allemand von Hiddessen, dont on n'avait plus eu de nouvelles depuis longtemps, est prisonnier en France. Il a été blessé au bras au moment où il survolait Verdun. Son compagnon a été tué. Il eut encore la force d'atterrir, mais son appareil tomba dans les lignes françaises.

A partir de lundi prochain, un bureau pour la délivrance des passeports sera établi à Rosendael au siège du consulat allemand.

Les associations d'armateurs anglais, réunies à Liverpool, ont résolu de demander au gouvernement que les capitaines de navires de commerce soient temporairement nommés officiers de réserve de marine sans solde.

L'assemblée a également engagé les armateurs d'allouer à leurs capitaines et à leurs officiers une prime de guerre.

Pont-à-Musson a encore reçu quatre bombes. L'une d'elles a allumé un commencement d'incendie, rapidement maîtrisé. Les autres n'ont pas causé de dégâts, ni blessé personne.

Ces visites, presque quotidiennes, d'avions allemands, ajoutées aux bombardements fréquents de l'artillerie, ont fait fuir environ la moitié de la population.

Un taube a aussi lancé une bombe sur Dombasle, mais il n'a causé ni graves dégâts ni accident de personnes.

Une commission russe est arrivée à Christiania pour étudier l'exportation des produits norvégiens en Russie. Il s'agit spécialement de machines agricoles, d'engrais chimiques, d'huile de poisson, de pavés et de papier.

Les réfugiés belges qui se trouvent à l'Ecluse ont reçu ordre de se rendre immédiatement dans un des camps orgés en Hollande pour abriter les Belges nécessiteux. Cet ordre ne concerne que les réfugiés qui sont secourus par le gouvernement néerlandais. Ceux d'entre eux qui ne s'y soumettraient pas seront privés de tous secours officiels.

On dit que cette mesure est prise en vue de mettre fin autant que possible à la contrebande aux frontières et pour prévenir tout espionnage éventuel. De sévères mesures militaires sont prises dans le même but.

L'agence Reuter a annoncé, il y a quelques jours, que le professeur E. E. Fournier d'Albe, de Lahore, a inventé un « phonoscope » permettant aux personnes sourdes, même au degré le plus complet, de distinguer les sons, les discours et la musique, au moyen des yeux.

Ce n'est pas le premier effort que fait le professeur Fournier d'Albe pour mettre la science au service des infirmes. Il y a quelques années, il a étudié un appareil dénommé l' « optophone », destiné à rendre la lumière perceptible à l'ouïe et à permettre aux aveugles de lire. Cet appareil est basé sur le principe que la lumière modifie la résistance électrique du sélénium. Les rayons lumineux projetés sur les caractères typographiques sont réfléchis sur un prisme de sélénium intercalé dans le circuit d'un téléphone. Avec un peu de pratique, on arrive à différencier les sons produits par les diverses lettres.

Le professeur Fournier d'Albe, qui était antérieurement attaché à l'Université de Birmingham, est chargé actuellement du cours de physique à l'Université de Punjab.

Les Belges qui sont en Angleterre et qui désirent trouver une occupation doivent se faire inscrire aux Bourses du travail. Lorsqu'un emploi est vacant, les Belges ne peuvent l'obtenir que si aucun ouvrier anglais ne s'est présenté et à condition que le salaire offert soit équivalent au salaire couramment fixé.

Une déclaration officielle du gouvernement à la Chambre des communes fixe le nombre des Belges placés par les Bourses de travail, jusqu'au 15 février dernier, à 5,843.

Dans un récent article, nous avons dit que c'est surtout aux Japonais que nous sommes redevables de la guerre des tranchées. Il ne ne faudrait pas en conclure que la guerre souterraine ait été complètement ignorée autrefois. Déjà Hérodote en fait mention.

Après que les Perses, raconte-t-il, eurent perdu vainement neuf mois à assiéger la ville de Barcé, ils creusèrent des passages souterrains jusque sous la cité et causèrent des ennuis sérieux aux défenseurs. Un ingénieux forgeron trouva la direction des passages par le moyen d'un bouclier d'airain qu'il plaçait sur le sol; là où ses vibrations indiquaient des travaux de sape, les Barcéens creusaient des passages par lesquels ils arrivaient à surprendre et à massacrer les Perses.

Un stratagème analogue fut employé par les habitants d'Appollonia. Ceux-ci ayant appris que l'ennemi était occupé à construire une mine, ils en construisirent d'autres, dit Vitruve, et y suspendirent des vases de bronze. Dans un des passages creusés au-dessus de celui des assiégeants, ces vases résonnèrent sous les coups des outils de ceux-ci et ainsi l'on reconnut la direction de leur mine. Les assiégés percèrent alors pendant la nuit de nombreux trous et tuèrent les ennemis en les arrosant d'eau bouillante et de sable chaud. Au siège de Marsilia, les assaillants construisirent plus de 30 mines, que les assiégés d'ailleurs réussirent à mettre sous eau en y noyant leurs ennemis.

Un comité dans lequel sont représentés les membres du parti du Travail et des groupes socialistes vient d'être constitué à Londres, pour organiser un meeting monstre en faveur d'une énergique intervention gouvernementale pour arrêter la hausse continuelle du prix des vivres et du charbon. Ce meeting aura lieu le 28 dans Trafalgar Square. Le même jour des manifestations auront lieu dans tous les principaux centres industriels du pays.

Sur tous les marchés, le prix du froment indigène a augmenté à nouveau de 1 à 2 shillings au quintal. Les boulangers de diverses localités annoncent une nouvelle hausse sur les prix du pain de toute qualité.

Urmia, dont il a été question récemment dans les communiqués officiels, est la plus belle ville de la Perse. Elle est située dans une contrée d'une fertilité paradisiaque. Les vergers, dont les arbres sont couverts de fruits les plus divers, encadrent pittoresquement le tableau coloré qu'elle représente. Son grand mur d'enceinte en limon oxydé, fortification quelque peu primitive, qui semblait suffisant encore en 1838 pour défendre la ville contre les montagnards à demi sauvages qui l'entourent, serait incapable de résister à une armée régulière.

Ce qui distingue Urmia de la plupart des villes asiatiques, c'est la propreté de ses rues. Elle est d'ailleurs largement pourvue d'eau. De la ville d'Urmia au lac du même nom, la distance n'est que de 20 kilomètres : à partir de celui-ci, le chemin est libre jusqu'à Tabris.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Communiqués allemands

Vienne, 20 février *(Officiel de ce midi)* :

En Pologne russe, des canonnades et des fusillades de plus en plus violentes ont continué hier.

Autour des positions avancées russes, conquises par nous dans la région au sud de Tarnow et sur la Dunajec, des combats plus intenses se sont développés. Des contre-attaques de l'ennemi ont été plusieurs fois repoussées avec de fortes pertes pour lui.

Sur le front dans les Carpathes, la situation générale est inchangée jusque dans la région de Wyszkow. Il y a des combats presque partout.

Au sud-est de la Galicie, l'ennemi n'a pu maintenir ses fortes positions au nord de Nadworna. Evitant les dernières attaques décisives, il s'est retiré dans la direction de Stanislau, poursuivi par notre cavalerie.

***

Constantinople, 20 février *(Officiel du quartier général)* :

Concernant l'attaque de la flotte anglo-française contre les Dardanelles :

Huit cuirassés ont bombardé pendant 7 heures et ont tiré 600 coups de canon de gros calibre et de canon de 150 millimètres. Trois croiseurs ennemis ont été endommagés, dont le vaisseau amiral gravement. Du côté turc, il y a un mort et un soldat légèrement blessé.

Communiqués des armées alliées

Paris, 19 février *(Communiqué officiel de 15 heures)* :

Rien d'important à signaler depuis hier soir; la nuit a été calme.

Dans la vallée de l'Aisne et dans le secteur de Reims, il y a eu de violents combats d'artillerie.

Dans la région de Perthes, nous nous sommes maintenus dans toutes nos positions.

Entre l'Argonne et la Meuse, près du Pont des Quatre Enfants, nous avons détruit des minnenwerfers.

Dans les Vosges, au nord de Weissenbach, situé aux environs du col de Bonhomme, nous avons repoussé deux attaques d'infanterie allemande.

***

Paris, 19 février *(Communiqué officiel de 23 heures)* :

En Belgique, une attaque sur nos tranchées a été repoussée à l'est d'Ypres. L'ennemi a mis cinq compagnies en ligne.

Près de Roclincourt, au nord d'Arras, une tentative d'attaque allemande a été arrêtée.

Le bombardement de Reims continue.

En Champagne et dans la région de Souain et de Perthes, ainsi que près de Beauséjour, l'ennemi a entrepris, dans la nuit du 18 au 19 février, des contre-attaques pour essayer de reprendre les tranchées qu'il avait perdues les jours précédents. Le combat continue.

Dans l'Argonne, quelques coups de mains tentés par les Allemands dans la nuit du 18 au 19 février ont échoué. Nous avons détruit un blockhaus ennemi et en avons occupé la place.

Sur les hauteurs de la Meuse, à Eparges, des contre-attaques allemandes contre les tranchées que nous avons conquises le 17 février ont été arrêtées par le feu de notre artillerie.

Dans les Vosges, entre Luse et Weissenbach, dans la région du col de Bonhomme, l'ennemi, après avoir réussi à prendre pied sur la hauteur 607 qu'il avait attaquée avec un régiment, a été chassé ce matin par une contre-attaque que nous avions exécutée. Nous nous maintenons sur la hauteur, malgré les violents efforts faits par l'ennemi pour nous déloger.

***

Paris, 19 février *(Officiel du ministère de la Marine)* :

Dans la nuit du 17 au 18 février un sous-marin allemand a attaqué à 2 heures du matin, à la hauteur de Dieppe, le vapeur Dinora. Celui-ci n'a pas sombré et a pu atteindre Dieppe. Le Dorina est un vapeur autrichien qui avait été saisi au début de la guerre et était depuis lors employé par nous.

***

Paris, 19 février *(Officiel)* :

Le vapeur Dorina est arrivé à midi dans le port de Dieppe, où il a été inspecté et mis en réparation. Il se trouvait à 20 milles du port, lorsqu'il a été attaqué sans avertissement préalable.

***

Londres, 19 février *(Résumé du rapport bi-hebdomadaire du maréchal French, communiqué par l'Agence Reuter)* :

L'ennemi a fait montre d'une grande activité près d'Ypres et il y a eu des combats acharnés sur cette partie du front. Sur un ou deux points, l'ennemi avait réussi à occuper certaines de nos tranchées mais il a dû les abandonner à la suite de contre-attaques.

Nous avons fait sauter une tranchée.

Dans la nuit du 15 au 16, l'ennemi a prononcé une attaque sur nos positions au nord du canal d'Ypres et la nuit suivante une autre attaque sur Neuve-Chapelle. Ces deux attaques ont été repoussées avec des pertes pour les Allemands.

Nos aviateurs ont fait des reconnaissances importantes et se sont bien défendus contre des avions ennemis.

Dépêches diverses

Bloemfontein, 18 février :

Le procès Dewet continue. Le point le plus intéressant des dépositions des témoins est une déclaration de Dewet au commandant, suivant laquelle le mouvement insurrectionnel avait été projeté il y a deux ans quand Herzog a quitté le cabinet.

Athènes, 18 février :

20 locomotives pour train rapides viennent d'être commandées pour les chemins de fer grecs.

Elles devront être livrées en avril prochain.

***

Athènes, 18 février :

La question d'une émission de 30 millions de francs en billets de banque destinés à la circulation dans les nouvelles provinces, a donné lieu ces jours-ci à plusieurs échanges de vues entre le ministre des finances et la commission internationale de contrôle. Les conclusions arrêtées à la suite de ces entretiens vont être soumises aux gouvernements intéressés.

***

Athènes, 18 février :

Il résulte des statistiques officielles que vient de publier le ministère des finances, que l'ensemble des recettes perçues par le Trésor, dans les nouvelles provinces, s'élève à 20,826,875 francs, dont 10,887,555 francs à Salonique, et 1,225,835 francs à Cavalla.

***

Nisch, 18 février :

Le gouvernement a décidé de faire reprendre les travaux de construction de la ligne des chemins de fer de l'Adriatique sur le tronçon Knajevatz-Nisch.

***

Copenhague, 18 février :

Le nombre des députés allemands au Reichstag faisant campagne est de trois cents.

***

Vienne, 20 février :

Le comte Burian, ministre austro-hongrois des affaires étrangères, se rend ce soir, accompagné du conseiller de légation, comte de Hoyos, au quartier du commandement supérieur. Il y sera rejoint demain matin par le chancellier de l'Empire allemand, qui se déplace pour rendre au comte Burian la visite qu'il lui a faite récemment au quartier général allemand.

***

Amsterdam, 17 février :

Hier après-midi, un hydroplane anglais, dans lequel se trouvait un officier anglais, le lieutenant Murray, a atterri sur l'Escaut, près de Derloo, et a été amené par un torpilleur hollandais dans le port de Flessingue. L'officier a été interné. D'après ses déclarations, son appareil aurait été touché par plusieurs balles allemandes et forcé d'atterrir.

***

Athènes, 18 février :

D'après des nouvelles de Lemnos, un nouveau navire de ligne anglais et un nouveau navire de ligne français ont rejoint la flotte alliée dans la mer Egée.

***

Paris, 21 février :

La tempête qui soufflait du nord à l'ouest depuis deux semaines sur la côte de la Bretagne, a augmenté de violence. La tempête et la pluie rendent le travail des champs impossible. La navigation côtière est suspendue. Près de l'île de Batz plusieurs navires ont échoué. La situation de la population des côtes a empiré.

***

Lyon, 20 février :

On mande de Paris au « Nouvelliste » de Lyon que la classe de 1916 sera appelée le 20 mars.

***

Liverpool, 21 février :

Le vapeur Cambank qui faisait route de Cardiff à Liverpool a été torpillé à la hauteur de l'île d'Anglesea par un sous-marin allemand sans avertissement préalable. Trois hommes de l'équipage ont été tués par l'explosion, deux autres qui ont sauté par dessus bord se sont noyés, tout le reste a été sauvé.

***

Nakskow, 20 février :

Le vapeur charbonnier norwégien Gjaerka, qui faisait route de Leith à Nakskow, a touché ce matin une mine dans le détroit de Langland et a sombré. L'équipage a pu être sauvé.

***

Londres, 20 février :

On mande de Douvres que le vapeur norwégien Bebridge a été torpillé vendredi matin au milieu de la Manche par un sous-marin allemand. A midi le navire, se trouvait à proximité de Deal en situation dangereuse, l'avant immergé. La plus grande partie de l'équipage était encore à bord. Les canots de sauvetage anglais s'approchaient du navire.

***

Londres, 19 février :

Des nouvelles contradictoires sont arrivées à propos du vapeur norwégien Bebridge. Les unes disent qu'il a sombré en touchant une mine près de Douvres; les autres annoncent qu'il a été torpillé par un sous-marin allemand.

Le Bebridge est un vapeur de 7,000 tonnes qui venait d'Amérique à Amsterdam.

***

Londres, 19 février :

On télégraphie de Bilbao au « Daily Telegraph » qu'une vingtaine de vapeurs sont entrés hier dans le port, dans le but de faire peindre leurs coques aux couleurs de nations neutres pour échapper ainsi aux attaques des sous-marins allemands.

***

Ottawa, 19 février :

Le chef de police de Brockville, petit port sur le Saint-Laurent, a informé par télégraphe le premier ministre du Canada, sir R. L. Borden, que quatre aéroplanes avaient traversé le Saint-Laurent vers dix heures, lundi soir.

Les quatre aéroplanes, ajoutait le chef de police, ont pris la direction d'Ottawa.

Sir R. L. Borden fit immédiatement prendre à Ottawa toutes les précautions pour que les avions ennemis ne pussent commettre aucun dommage. Ceux-ci, cependant, ne parurent pas et l'on est sans nouvelles d'eux depuis leur vol audacieux du Saint-Laurent.

(En dernière heure, on annonce qu'on a découvert qu'il s'agissait de cerfs-volants et d'effets de lumière qui ont trompés la population canadienne!)

***

Francfort, 20 février :

Suivant la « Frankfurter Zeitung », le Pape aurait donné mission à Mgr de Neufville, correspondant de la « Croix » de Paris, de prier l'épiscopat français et l'épiscopat anglais de donner des instructions au clergé pour que dans les églises celui-ci se serve d'un langage chrétien et que surtout il n'abuse pas de sa situation pour exciter le peuple contre d'autres nations. « Si les abus constatés ne cessaient pas, le Pape se verrait forcé, dit-il, malgré son grand amour pour la France, la fille aînée de l'Eglise, de prendre publiquement position. »

Le Pape va bien : il est Benoît.

***

Stockholm, 20 février :

Le gouvernement suédois a obtenu du gouvernement russe le retrait de l'interdiction d'exporter le grain russe en Suède. Le froment et le seigle seront introduits en Suède par le chemin de fer de Karungi.

PETITE GAZETTE

Pas de manifestation !

M. Maurice Lemonnier, ff. de bourgmestre, a adressé la circulaire suivante aux gardes bourgeois de Bruxelles :

— Des manifestations en l'honneur des Etats-Unis d'Amérique se préparent pour lundi prochain, 22 février, jour anniversaire de la naissance de Washington.

Cette date n'est pas celle de la fête nationale des Etats-Unis, qui se célèbre le 4 juillet.

M. le ministre des Etats-Unis est très touché des sentiments de reconnaissance que nos compatriotes expriment pour son pays. Il demande instamment qu'aucune manifestation ne soit organisée dans les circonstances actuelles et surtout lundi prochain : ni cartes de visite, ni drapeaux, ni insigne américain.

Je suis convaincu que nos concitoyens voudront bien déférer à ce désir, qu'ils ne manifesteront pas personnellement et déconseilleront toute manifestation. Ils rendront ainsi service aux Etats-Unis et à la Belgique elle-même. »

Le Chili et la Belgique.

Le gouvernement chilien étant empêché depuis la guerre d'exporter ses nitrates de soude, etc., a dû restreindre ses dépenses et a supprimé neuf légations à l'étranger, tant en Amérique qu'en Europe. La légation du Chili en Belgique et en Hollande est du nombre.

M. Hennet, ancien directeur des finances de la Ville de Bruxelles, a été nommé consul du Chili depuis les premiers jours d'août dernier.

25 leçons sténo., 40 leç. angl., 50 l. allem., 30 l. comptab. font d'un employé subalterne, un employé d'élite. Ecrire: **31, rue des Croisades.** (9462)

Une Université belge à Amersfoort.

Grâce à la bienveillance du gouvernement hollandais, une centaine de militaires belges, internés dans différents camps, ont été réunis à Amersfoort pour y former une compagnie d'universitaires et reprendre les études de l'enseignement supérieur qu'ils faisaient en Belgique.

Ces étudiants ont été réunis dans un des bâtiments de la caserne d'Amersfoort, coquette petite ville bâtie au milieu des bruyères. Comme ils appartiennent aux différentes années d'études des facultés des universités belges, il eût été naturellement impossible d'organiser un enseignement complet; les cours qui y sont donnés ont donc reçu un caractère d'ordre général.

Un certain nombre de professeurs belges y assurent l'enseignement, soit en français, soit en hollandais. Nous citerons parmi eux, MM. les professeurs Collard, de Louvain, qui a prononcé le discours d'ouverture de cette jeune université, Michotte, de Louvain, Holkin, de Liége, Verschaffelt, de Bruxelles, Missiaen, de Louvain, Eggen, de Gand, Antoine, de Louvain, Sterkers, de Gand. Parmi les officiers belges internés dans les Pays-Bas, certains, comme MM. le major du génie Rabozée, le commandant Baudelet et le capitaine Gillet, ont repris les cours qu'ils donnaient à l'Ecole militaire.

Citons aussi dans le personnel enseignant une douzaine de professeurs de l'Université d'Utrecht, parmi lesquels MM. Schryven, Mierstrass, ainsi que quelques professeurs du Gymnase et de l'Ecole supérieure d'Amersfoort.

Certaines difficultés ont dû être résolues, notamment pour se procurer des ouvrages scientifiques. Le comité organisateur est parvenu à obtenir en communication, soit dans les bibliothèques des universités hollandaises, soit dans les bibliothèques privées de beaucoup de professeurs, un large choix varié d'ouvrages spéciaux, tandis que la bibliothèque de la ville d'Amersfoort a mis à la disposition des universitaires belges des livres d'un caractère général.

Il va sans dire que les installations de l'université belge d'Amersfoort n'ont rien de luxueux ; toutefois, les internés possèdent les salles de cours et de réunions indispensables.

Lait condensé Nutricia garanti non écrémé. Dans les bons magasins et évent. par notre service de remise. Expédit. en prov. Prix spécial aux revendeurs. « La Nutricia », rue Fransman, 142, Laeken. (9013

Prenez garde, Messieurs !

« Je suis triste de ne pas pouvoir « classer » la lettre qui suit. L'enquête à laquelle je me suis livré — et vraiment elle fut facile à faire — m'oblige, en conscience, à la publier...

— Je suis un petit employé, qui gagne de quoi vivre avec la plus stricte économie. J'ai quatre enfants. Je reçois de mon boulanger, pour six personnes, 1 1/2 kilo de pain par jour. Le boulanger jure que le Comité ne lui donne que juste ce qu'il faut de farine pour me fournir cette ration et qu'il lui est interdit d'acheter d'autre farine.

Cette ration est insuffisante: il me faudrait deux kilogrammes de pain pour mes quatre enfants seuls.

J'ai fait en vain le tour de dix boulangeries pour trouver de quoi assouvir la faim de mes enfants : impossible de trouver un pain !

Par contre je vois, étalés aux vitrines des pâtissiers de toute l'agglomération, des quantités de pains au lait, de pains cramiques, de brioches de sandwiches, que je contemple le cœur serré.

Ces pains au lait, ces pains cramiques se vendent à des prix inabordables pour moi, à 1 franc les 500 grammes en moyenne. Et je me révolte. Pourquoi dois-je voir mes enfants souffrir de la faim tandis que les gens plus fortunés qui reçoivent la même ration que moi peuvent, parce qu'ils ont de l'argent, manger à leur faim et même se gorger de ces pains de luxe ?

Pourquoi, quand les petits ont faim, les autorités laissent-elles violer leurs règlements et vendre à des prix insensés ces pains qui devraient être vendus 44 centimes le kilo ? Les règlements ne disent-ils pas que tous les pains, quelle que soit leur qualité, quels que soient les produits qui entrent dans leur composition, doivent être vendus à ce prix ?

Pourquoi laisse-t-on les accapareurs et les exploiteurs vendre les froments à 70 francs les 100 kilos, les farines à 110 francs ? Et il y a partout des stocks de froment et de farine, que ces gens écoulent *lentement* en maintenant ces prix fabuleux et en s'enrichissant scandaleusement.

Si ces farines étaient mises dans le commerce à un prix normal, il y aurait moyen pour chacun d'avoir journellement une ration suffisante de pain.

Les autorités semblent vouloir forcer les petits à se serrer le ventre, pour permettre aux riches de continuer à vivre sur un pied de luxe scandaleux. Jamais on n'a vu, en effet, comme maintenant, les pâtisseries regorger de produits fins — c'est un défi jeté à la misère publique.

Pourquoi édicter des règlements si on ne peut pas les faire respecter ? Croit-on jeter ainsi de la poudre aux yeux du public et l'amadouer ? Ignore-t-on que ventre affamé n'a pas d'oreilles ? Veut-on en faire l'expérience ?

Il est à noter que je n'attaque pas les pâtissiers : ceux-ci ne sont pas les exploiteurs, puisqu'ils paient la farine 110 francs les 100 kilos. Mais les coupables sont les autorités. Si l'on veillait à ce qu'aucun pain d'aucune qualité ne fût vendu au-dessus du prix réglementaire, les prix des grains et des farines baisseraient et les pâtissiers n'en souffriraient pas, au contraire.

Les accapareurs et les exploiteurs n'auraient plus aucun intérêt à retenir ces denrées pour les écouler lentement : elles viendraient régulièrement à des prix normaux sur le marché, pour le grand bien de la masse qui pourrait ainsi manger à peu près à sa faim. »

Je le répète, il n'y a pas moyen de ne point tenir compte de plaintes aussi fondées.

Dans une autre lettre, écrite sur le même ton modéré, se trouve cette remarque :

— En ne prenant pas de mesures pour ramener les prix de la farine à un taux normal, n'induit-on pas les boulangers en tentation de détourner une partie de la farine qui leur est livrée au prix de 45 francs par le Comité d'Alimentation, pour la revendre à des prix surfaits, soit aux commerçants, soit à des particuliers, en rognant encore la ration à laquelle chaque citoyen a droit ? »

La remarque est importante : depuis plusieurs jours je reçois des lettres qui me signalent que les rations n'ont pas le poids décrété par le Comité. Moi-même j'ai pu constater que le kilo de pain auquel j'ai droit ne pèse — si l'on peut ainsi dire — que 920 grammes. Il est dès lors certain que la farine livrée par le Comité aux boulangers peut donner et donnera sûrement lieu, si ce n'est le cas déjà, à des trafics illicites.

Une lettre inattendue.

J'ai reçu à la date du 10 février la lettre suivante qu'après mûre réflexion je me décide à publier :

Monsieur le Rédacteur,

Je ne fais pas partie de l'administration communale d'Etterbeek et je n'ai aucun motif pour la défendre systématiquement. Mais comme je m'occupe moi-même du service de l'alimentation populaire, je ne puis m'empêcher de vous dire que la campagne que vous menez contre cette administration est tout à fait injuste.

J'ai fait des enquêtes personnelles au sujet des divers griefs que vous avez signalés, et j'ai acquis la conviction qu'il n'y a aucun reproche à faire aux échevins qui s'occupent du ravitaillement de la commune et de la distribution des secours.

Vos articles, permettez-moi de vous le dire, sont visiblement inspirés par la passion politique.. Leur ton acerbe et méchant prouve assez qu'ils ont en vue moins le bien général que le désir d'être désagréables.

Je sais que vous avez fait et que vous faites tous les jours beaucoup de bien; pourquoi faut-il que, d'un autre côté, vous commettiez cette action mauvaise et antipatriotique d'exciter, en ce moment critique, des citoyens les uns contre les autres ?

Pardonnez-moi ma franchise; je tenais à vous faire connaître l'impression que produit votre campagne sur la très grande majorité des Etterbeekois.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

(s.) Félix Hap, notaire.

Cette lettre appelle quelques commentaires :

Quand M. le notaire Hap me dit que je mène contre l'administration communale d'Etterbeek une campagne tout à fait injuste, M. le notaire Hap se trompe.

J'ai voulu démontrer — et je l'ai fait péremptoirement — que l'administration communale à laquelle il s'intéresse n'avait pris aucun arrêté pour sauvegarder les intérêts des consommateurs; que dès lors l'intervention de ses services de police était et devait être inopérante; que les consommateurs étaient livrés pieds et poings liés au bon ou au mauvais vouloir des boulangers — des mauvais boulangers s'entend.

J'ai montré qu'elle laissait ceux-ci se moquer des décisions du Comité d'alimentation et que par conséquent elle les favorisait aux détriments des bons boulangers.

M. le notaire Hap conteste-t-il ces faits précis ? Si oui, qu'il me le dise !

Mais qu'il ne me dise pas que j'ai reproché à ceux qui s'occupent à Etterbeek de la distribution des secours aux indigents de n'avoir pas fait leur devoir : je n'ai jamais fait la moindre allusion à la distribution des secours à Etterbeek. Pas la moindre allusion, monsieur le notaire !

M. le notaire Hap affirme que les articles dans lesquels j'ai signalé des faits précis « sont visiblement inspirés par la passion politique et que que leur ton acerbe et méchant prouve assez qu'ils ont en vue moins le bien général que le désir d'être désagréables. »

Je ne sais où M. le notaire Hap va prendre que j'aie mis de la passion politique dans mes articles. Je lui donne ma parole d'honneur que la politique est le moindre de mes soucis, et que je n'ai eu en vue que la défense des intérêts de la masse contre les intérêts de quelques particuliers. Je l'ai écrit ici : si le Collège échevinal d'Etterbeek, au lieu de m'envoyer coup sur coup tous les droits de réponse que l'on sait, avait commencé par où il a — en partie — fini, c'est à dire par prendre un arrêté réglementant le poids et le prix du pain, et s'il avait fait respecter comme c'était son devoir un arrêté de l'espèce, jamais il ne m'eût rencontré sur sa route. J'ajoute que s'il ne s'était pas obstiné à défendre une cause indéfendable, j'aurais pu faire déjà, sur faits, la preuve que d'autres administrations communales, composées d'autres éléments politiques que l'administration communale d'Etterbeek, avaient eu, à des degrés divers, des fautes de la même espèce à se reprocher.

M. le notaire Hap juge que le ton de mes articles a été acerbe et méchant, et que j'ai commis une action « mauvaise et antipatriotique » en excitant des citoyens les uns contre les autres.

J'ai tout fait, monsieur le notaire, pour empêcher la division entre tous les citoyens d'Etterbeek. Si la population ne m'avait en quelque sorte forcé la main, si les plaintes des malheureux dont le Collège échevinal n'avait pas pris en main les intérêts ne s'étaient accumulées sur mon bureau, je n'aurais pas même songé à m'occuper d'Etterbeek. Il y avait déjà, lorsque j'ai pris leur cause en main, division profonde entre les citoyens etterbeekois à propos de cette question du pain, et je vous prie de croire, monsieur le notaire, que j'en sais un peu plus que vous à ce malheureux propos.

Ah ! le ton de mes articles a été acerbe et méchant ! Venez donc me voir, monsieur le notaire, un jour que vous n'aurez point d'actes à passer — et nous causerons. Par la même occasion vous me direz qui vous a donné mandat et procuration pour affirmer, comme vous le faites, que les boniments que vous m'adressez reflètent « l'impression produite par ma campagne sur la très grande majorité des Etterbeekois ».

Je n'ai plus rien à vous dire, monsieur le notaire, sinon que je vous présente l'assurance de mes meilleurs sentiments. S'il vous arrivait toutefois de rencontrer quelqu'un de ces messieurs du Collège échevinal et qu'il fût de nos amis, vous seriez bien aimable de lui rappeler que j'attends toujours — et sans la moindre impatience d'ailleurs, parce que j'ai un petit orme dans mon jardinet — le fameux rapport de l'ingénieur expert agricole qui devait prouver aux populations que je n'avais en somme avancé que des sottises, et que tout était pour le mieux dans votre petite république.

A vous revoir, monsieur le notaire...

Philémon et Baucis.

L'un des plus doux souvenirs classiques qui enchantent notre imagination, et nous demeurent du temps où écoliers, nous prenions le premier contact avec Ovide et Virgile.

Philémon et Baucis — vieillesse apaisée, mais toujours aimante ! — chaque jour, en rentrant chez moi, je vous rencontre. Vous revenez tous deux, du même pas un peu traînant, de la Soupe communale. Vous, Baucis, avec votre châle gris sombre ou votre robe noire, mais propre, vous tenez un peu dissimulé le pot qui contient la soupe. Et vous, Philémon bruxellois, près de votre fidèle épouse vous portez le grand panier noir des ménagères actives. Tous deux, vous allez, trottinant et parlant d'un ton haut comme si chacun croyait l'autre un peu sourd. Vous êtes touchants, ce qui est mieux que jolis. Durant la guerre, vous êtes moins riches encore qu'en d'autres temps, mais vous savez accepter le secours public sans fausse honte comme sans bassesse. Vous êtes vraiment harmonisés ensemble, de vie, d'amour, d'âge et même de taille. Si vous n'étiez touchants, vous seriez comiques avec vos visages alourdis et colorés, avec votre stature un peu forte, trop petite et qui éveille malgré soi l'idée de nains, de lilliputiens.

Mais la guerre vous enveloppe aussi de son aile tragique. Chaque jour, il vaut faut quitter votre ménage — long poêle de Louvain, globes de verre sur des fleurs d'or ou d'argent, chaises de bois — et vous en venir au local scolaire où se distribuent soupe, légumes et viandes à tous les éprouvés de la guerre.

Puissiez-vous, dans la paix, reprendre bientôt votre existence sans événements, toute en souvenirs, en amour et en aide mutuels !

Semaine américaine. — Le clou de la fête est l'exposition des « Nouveautés Parisiennes », 13, chaussée de Waterloo, 13, qui nous offre les dernières créations de Paris en chapeaux dames et fillettes. (10329)

Petite correspondance.

Mlle C. D., 82. — Je regrette de ne pouvoir vous donner aucun espoir. La place dont vous parlez est réservée à un homme.

Tonton. — Je n'ai malheureusement aucun détail complémentaire à vous fournir et je ne sais pas comment vous pourriez arriver à connaître au juste l'importance des dégâts.

H. C., Saint-Gilles. — J'ai mis un certain temps à vous accuser réception de votre lettre et j'espère que vous voudrez m'excuser. Vous pouvez vous adresser au Laboratoire communal de Bruxelles (Palais du Midi).

Je substitue dans ma caisse une autre pièce de 25 centimes à celle qui m'est parvenue avec un petit ruban. Je la garde précieusement — comme un bijou merveilleux...

J'accorde une attention toute spéciale aux lettres que mon Bossu Adoptif me fait l'honneur de m'adresser. Je ne m'en occupe pas toujours dans les vingt-quatre heures parce que... mais je ne les perds pas de vue. Veut-il que j'en pige une aujourd'hui au hasard ?

— M. M..., m'écrit-il, a 53 ans. Il est presque aveugle, mais il a toujours bon pied, s'il n'a pas bon œil. Sa femme a le même âge. Le ménage a deux enfants, une fille qui fut sténo-dactylo chez un député et qui ne travaille plus, et un fils de 21 ans qui est un type dans mon genre, sauf qu'il a la jeunesse que je n'ai plus et qu'au lieu de porter sa bosse à gauche, il la porte au milieu du dos. Esope II — étant entendu que je reste votre Esope Ier — gagne encore, comme expéditionnaire, quelques sous qu'il consacre aux besoins de ses parents et de sa sœur, mais ce n'est point suffisant pour que ces braves gens puissent songer à payer, fût-ce le moindre accompte de loyer, à leur propriétaire. Ils en sont d'autant plus empêchés qu'ils avaient eux-mêmes des locataires qui ne les paient plus : deux d'entre eux sont sur le front franco-belge et le troisième — un Anglais — est rentré dans son pays. Le proprio a fait pratiquer une saiserie-gagerie sur le mobilier de mes amis, qui voudraient bien, d'accord avec lui, vider les lieux moyennant d'y laisser des frusques à suffisance pour pouvoir représenter garantie. Mais où aller ? que faire et que devenir ? Ah ! si vous pouviez trouver au ménage place dans un immeuble où en échange du logement, du chauffage et de l'éclairage — ou d'une partie seulement de ces avantages — il pourrait exercer la sainte profession de concierge ! Ça ferait admirablement leur affaire et même mon ami M. s'engagerait, le cas échéant, à entretenir fort convenablement le jardin. Incidemment, laissez-moi vous dire — secundo mihi — que je n'ai pas été surpris de voir qu'aucune de vos lectrices ne m'ait jeté le mouchoir que je souhaitais avoir dans ma poche. Mais s'il se trouvait, parmi vos lecteurs, quelqu'un qui voulût bien me passer quelque flanelle de rechange — les miennes ne sont plus que toiles d'araignée — ma bosse en travaillerait d'aise... « Puissent tous les vœux de mon Bossu Adoptif être exaucés !... »

Nous prions nos généreux lecteurs qui mettent des objets à notre disposition de ne s'en dessaisir que contre un mot de notre Comité de Secours.

Je tiens à la disposition de M. G. de la Maison G., de l'avenue de l'Armée, à Etterbeek, une boîte de petits bonbons dits « agents de change » que quelqu'un m'envoie « pour son rhume ».

Je fais faire examiner par notre Comité de Secours l'idée que me soumet mon excellent et spirituel et si bienfaisant correspondant X. L. (Hôpital des Vieux Souliers).

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que le service des paquets chôme plutôt le dimanche. C'est déjà un gros sacrifice que, pendant toute la semaine, font tant de personnes généreuses qui m'apportent tant d'objets utiles. Ce n'est pas une raison, parce que les vieux mendigot et autres folliculaires travaillent le dimanche, pour que tout le monde doive s'aviser d'en faire autant. Je suis d'autant plus reconnaissant à la petite Ninie de son envoi : vêtements de femme et d'homme, linge, etc. Je fais des vœux ardents pour qu'elle reste en bonne santé, ainsi que les siens en général et sa maman en particulier le souhaitent.

Je suis toujours heureux de faire mention de toutes les initiatives qui ont pour but d'alléger la souffrance humaine ou de faciliter la tâche des personnes qui s'occupent d'œuvres. C'est à ce titre que je signale le dévouement dont font preuve MM. Deschryver et Blanchart, de la rue Veydt, n° 15. Depuis plus d'un mois déjà, les nombreuses voitures automobiles des délégués américains circulant en Belgique pour le ravitaillement sont garées par l'agence de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre à Bruxelles, laquelle a mis gracieusement ses vastes locaux à la disposition du Comité. Un très bon point.

TEINTURERIE
Alph. De Geest, 39-41, rue de l'Hôpital
Teinture — Nettoyage — Noir spécial pour deuil
Prend et remet à domicile (3264)

Caisse des malheureux.

Pour que « La Belgique » nous donne des nouvelles de la santé de notre chère Reine Elisabeth et de nos petits princes et princesse . . 0.25

De Mme C. S. Schaerbeek pour le genou de mon amie . . . . . 5.—

Pour que Mme Kipkap ne réclame plus ses étrennes chez son droguiste de Jette . . . 0.25

Pour que les dames qui mangent pour 0.50 ou même pour un franc de pâtés par jour n'en mangent plus que pour la moitié et versent la différence dans votre Caisse des Malheureux . . 1.—

Pour les mutilés de la rue Thomas-Vinçotte (Wilson) . . . . . 2.—

Et pour nos pauvres . . . . . 3.—

D'une Luxembourgeoise (Grand-Duché) en remerciement au Saint Père d'avoir fait ce qu'il a pu en faveur des prisonniers et de la paix, et pour que Dieu protège la Belgique et ses souverains. De la part d'Elisa et Henri pour les Dinantais . . . . . 4.—

LA VIE DANS NOS PROVINCES

A ANVERS

Le Comité agricole et horticole de la province d'Anvers, institué sous la présidence d'honneur des consuls généraux des Etats-Unis, de la Hollande et de l'Espagne, vient d'envoyer une lettre à toutes les administrations communales de la région pour préconiser diverses mesures en faveur de l'agriculture.

En beaucoup d'endroits, dit la lettre, principalement à proximité des grands centres, se trouvent de vastes terrains à travers lesquels des rues devaient être tracées. Ces travaux sont naturellement abandonnés en ce moment. La main-d'œuvre étant abondante partout, le Comité se demande si ces terrains ne devraient pas être mis à la disposition des habitants afin qu'ils puissent y cultiver des pommes de terre et d'autres légumes. On donnerait éventuellement à chaque famille une superficie plus ou moins grande, suivant le nombre de ses membres.

Le comité se chargerait de distribuer les plants, les graines et les engrais nécessaires. Il demande aux communes de lui donner le plus rapidement possible leur avis sur la question.

— Le Collège des bourgmestre et échevins et la commission intercommunale d'Anvers viennent de faire répandre dans toute la ville une plaquette de huit pages intitulée « La Prise d'Anvers » dont voici le texte :

— D'odieuses calomnies sont mises en circulation contre la population d'Anvers, ses magistrats et ses notables, avec une mauvaise foi et une persistance telles qu'il nous est impossible de les passer plus longtemps sous silence.

Un pamphlet anonyme, publié à un grand nombre d'exemplaires, répand l'abominable accusation que l'autorité civile aurait rendu la ville à l'encontre des instructions de l'autorité militaire ; qu'invitée à tenir pendant trente six heures, Anvers aurait capitulé sur le champ ; que vingt mille hommes de troupes belges auraient par là été forcés de se réfugier en Hollande; que le gouvernement belge aurait ouvert une enquête et envoyé à La Haye en délégation deux ministres d'Etat, qui auraient exprimé en termes violents leur réprobation. L'article se termine par une diatribe contre la ville d'Anvers, qu'il voue au mépris du pays.

Le pamphlet se donne comme la copie d'un article du « Tijd » d'Amsterdam, repris par un journal belge de Londres. Or, le rédacteur en chef du « Tijd » nous a fait savoir que jamais l'article prétendûment reproduit n'a paru dans son journal. Nous sommes donc en présence d'un faux et de diffamateurs anonymes qui, pour donner quelque crédit à leurs inventions, ne craignent pas d'attribuer à un journal honnête les accusations qu'ils n'osent signer de leur nom.

Aux affirmations qu'ils formulent nous opposons, dans l'ensemble et dans le détail, un démenti absolu.

Il est faux que l'administration civile aurait agi à l'encontre d'instructions de l'autorité militaire.

La vérité est que l'autorité militaire a approuvé par écrit, complètement et sans réserves, la convention que l'autorité communale fut amenée à conclure pour arrêter un bombardement devenu inutile à la défense nationale.

Il est faux que l'intervention de l'autorité civile ait permis aux troupes allemandes de rejoindre ou de couper une partie des troupes belges en retraite. La vérité est qu'Anvers s'est laissé stoïquement bombarder pour assurer le salut de l'armée, qui évacuait la place. Si une partie de nos troupes de forteresse a dû franchir la frontière hollandaise, c'est à raison de causes d'ordre militaire, qui sont sans rapport aucun avec l'intervention de l'autorité communale.

La deuxième division de l'armée de campagne, qui couvrait la retraite et qui quitta Anvers en dernier lieu, est tout entière arrivée à l'Yser.

Enfin, il est faux que le gouvernement belge ait songé à incriminer nos actes, ait ouvert une instruction à cet égard ou ait délégué à cet effet deux ministres d'Etat en Hollande. Jamais les deux ministres d'Etat en cause n'ont tenu l'odieux langage qu'on leur prête. La vérité est bien différente : nul d'entre nous n'a eu à se défendre devant eux, parce que nul n'a été incriminé, et quant au gouvernement, nous avons l'assurance que les actes de l'autorité communale ont été entièrement approuvés par lui.

Dans ces conditions, les misérables auteurs de ce pamphlet qui, dans un but inavouable, ne craignent pas de semer la discorde et la calomnie, ont été déférés à la justice.

Indifférents aux injures pour nos personnes, nous avons pour devoir à l'égard du pays, de ne pas laisser s'accréditer de pareils mensonges.

Pour caractériser le courage de sa population, il nous suffira de rappeler que, placé devant le péril, le conseil communal vota à l'unanimité, le 4 octobre, une motion exprimant : « au gouvernement et à l'autorité militaire l'inébranlable volonté de la population de voir poursuivre jusqu'au bout la défense de la position fortifiée d'Anvers, sans autre souci que celui de la défense nationale et sans avoir égard aux dangers courus par les personnes ou les propriétés privées. »

Nous espérons que cette protestation mettra fin dans l'esprit de tous les honnêtes gens à des accusations injustes et diffamatoires, formulées parfois avec tant de légèreté et sous diverses formes à l'égard d'Anvers.

Nos compatriotes, animés comme nous du plus sincère désir d'union, constateront au contraire, nous en sommes convaincus, qu'Anvers n'a pas dans ces heures tragiques failli à son glorieux passé et à ses devoirs patriotiques. »

A VERVIERS

De notre correspondant :

Je lis ce jour dans « La Belgique » l'article « Pain blanc et pain gris ». Moi, je pense que si la plupart des villes ayant reçu de la farine blanche protestent contre la décision du Comité national de ravitaillement, que devons-nous faire, nous Verviétois, qui n'avons pas encore vu jusqu'à ce jour cette fameuse farine blanche qui fait tant de bruit ?

A Verviers, depuis le début de la guerre, nous mangeons du pain gris... mal cuit la plupart du temps; maintenant son prix obligatoire est de fr. 0.40, mais nous l'avons payé jusque fr. 0.60 : encore sa qualité était-elle alors très détestable. Quant au pain blanc, nous devons accepter les prix imposés par les boulangers. Il se paie chez certains de 1 franc à fr. 1.10 le kilo. Rien que cela ! Que vont dire les « rouspéteurs » des autres villes quand ils connaîtront cet extraordinaire bon marché du pain blanc verviétois ?

Je ne veux nullement incriminer la corporation des boulangers, car ils sont eux-mêmes les victimes d'exploiteurs peu scrupuleux. Nombre de marchands de grains et de farine profitent de l'aubaine, et plus d'un s'est brusquement enrichi, c'est notoire.

Une grande partie de la farine blanche employée ici provient de contrebande. Les manipulateurs s'en font de plantureux bénéfices. A supposer qu'ils paient la farine 50 francs les 100 kilogs, — et c'est un maximum, — il leur reste en les revendant à 110 francs un coquet bénéfice de 60 francs par sac dont ils n'ont à déduire que quelques petits frais, charriage, pourboires, etc.

A cette situation le remède n'est pas facile à trouver et ne l'a vraisemblablement pas été, car les édiles verviétois sont pleins de sollicitude et n'auraient certes pas hésité à enrayer le mal s'ils l'avaient pu.

Naguère, la Ville a mis en vente — cela a duré huit jours — du pain blanc fabriqué en Hollande, au prix de fr. 0.50 le kilo. Le pain, en effet, peut passer librement la frontière, mais non la farine.

En l'occurrence, ne serait-il pas possible que les villes ne recevant pas de farine blanche du Comité national, fussent autorisées par les autorités hollandaise et allemande à acheter pour leur compte, en Hollande, de cette farine rare ? Les droits de douane devraient naturellement être supprimés.

Ce serait simple et nous pourrions, pauvres mangeurs de pain gris, déguster de temps à autre le pain blanc dont nous sommes privés depuis bientôt 7 mois.

Il y a, je crois, quelque chose à faire dans ce sens, et je pense que des pourparlers obtiendraient un plein succès. Si l'on pressentait le gouvernement hollandais, nul doute qu'il ferait des concessions aux villes privées de pain blanc.

— La rentrée des vacances postales.

Enfin les revoilà !... Les facteurs verviétois ont reparu jeudi, vêtus de la tenue réglementaire, distribuant les correspondances comme par le passé. Il y a lieu de les en féliciter, bien qu'une petite partie de la population eût désiré les voir persister dans un chômage aussi inutile qu'onéreux. Leur décision est sage : ils auront avec eux tous les gens sérieux et réfléchis.

Les autorités verviétoises et l'administration communale particulièrement sont résolues à assurer à cette brave catégorie de travailleurs leur haute protection. La distribution des correspondances effectuée par nos agents est d'une haute portée morale pour le peuple.

A GRAMMONT

De notre correspondant :

On revit déjà un peu dans la contrée. Depuis quelques jours une légère reprise des affaires industrielles en général est à signaler, principalement dans la fabrication des cigares. Avant la guerre, on le sait, il existait 200 ateliers de ce genre de fabrication dont les magasins étaient bourrés de marchandises ; aujourd'hui tout est écoulé ; il ne reste plus que l'article fin. Le cigare ordinaire ne se fabrique plus faute de matières premières suffisantes. Dans l'industrie allumettière, le travail ne reprend que péniblement.

A LOUVAIN

De notre correspondant :

Le Collège des bourgmestre et échevins vient de faire afficher l'ordonnance dont suit le texte :

— Attendu que la nécessité d'assurer, dans les circonstances actuelles, l'alimentation régulière de la population, doit déterminer l'administration communale à user du droit qui lui appartient de tarifer le prix du pain; vu l'arrêté royal du 25 janvier 1826 et l'article 90, 1°, de la loi communale, arrête :

Art. 1. — A partir du 15 février 1915, il est interdit aux boulangers et autres débitants de vendre du pain à un prix supérieur à 44 centimes le kilogramme.

Art. 2. — Une tolérance maxima de quarante grammes est admise par kilo, toutefois le poids de dix pains d'un kilo ou de vingt pains d'un demi kilo doit être au moins de neuf kilos sept cents grammes.

Art. 3. — Il est interdit aux boulangers de fabriquer et d'exposer en vente d'autre pain que du pain de ménage.

Les pains seront d'un demi-kilo, d'un kilo et de deux kilos.

La fabrication ou la mise en vente de tous autres pains est rigoureusement défendue.

Art. 4. — Les personnes qui désirent changer de boulanger peuvent s'adresser à l'Hôtel de Ville, au bureau du Ravitaillement (entrée par la rue de la Monnaie) le premier et le troisième jeudi de chaque mois. Elles devront se munir de leur carte de pain et de la carte qu'elles ont remise au boulanger.

Art. 5. — Toute contravention aux dispositions qui précèdent sera punie des peines établies par l'article 1er de la loi du 6 mars 1818. »

— Le Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Louvain vient de publier la circulaire suivante :

« Voulant ne laisser échapper aucune occasion de manifester la reconnaissance impérissable que toute la population louvaniste, victime d'une guerre atroce, gardera aux généreux citoyens de la grande et libre nation des Etats-Unis d'Amérique : à ceux qui contribuent de loin, par leurs largesses, à soulager son affreuse misère, et à ceux qui, pour mieux se dévouer encore à cette grande œuvre d'humanité, n'ont pas craint de s'exposer à maints dangers et vont même jusqu'à partager volontairement toutes les rigueurs du sort d'un peuple martyrisé pour la fidélité à la parole d'honneur; décide de s'associer solennellement, au nom de l'antique cité, autrefois si florissante et comblée depuis des siècles de si précieuses libertés, à la fête que la noble Nation Américaine célèbre le 22 février, en mémoire de l'illustre fondateur de son indépendance et de grandeur, le général Georges Washington, qui mérita si justement le titre de « Père de sa Patrie », le plus glorieux qu'un homme d'Etat puisse envier.

» Berceau d'une université cinq fois séculaire et aujourd'hui en partie ruinée comme elle-même, la ville de Louvain ne peut manquer d'associer au souvenir d'un des plus grands capitaines le nom du savant professeur que l'éclat de son enseignement et la haute valeur de ses études politiques, non moins que la fermeté de son caractère et l'admirable dignité de sa vie, portèrent successivement à la présidence de l'Université de Princeton, au gouvernement de l'Etat de New-Jersey et enfin à la présidence des Etats-Unis.

» Et afin de perpétuer pour les générations futures le témoignage de ces sentiments de gratitude ardente, le Collège des bourgmestre et échevins décide aujourd'hui même que, dans les quartiers nouveaux de la cité relevée de ses ruines, trois rues ou places recevront les noms illustres du Président Wilson, du général George Washington et de la Nation Américaine. »

A CHARLEROI

De notre correspondant :

C'est une simple histoire. Elle est navrante autant qu'édifiante, et peut se passer de commentaires...

Rappelé au service par la mobilisation, un brave homme était parti laissant chez lui sa femme et son enfant, un garçonnet d'une dizaine d'années. Ces gens avaient vécu heureux, dans l'aisance que leur procurait le travail du chef de la famille, collaborateur d'un... grand homme. Le mobilisé était allé au front, sinon joyeux, du moins rassuré sur le sort des siens ; son patron, à qui il avait fait gagner des sommes considérables, ne devant pas les oublier. Mais, selon une habitude particulière à ce riche au cœur de... pierre, lorsque la femme de son secrétaire vint, les économies mangées, réclamer assistance, il la mit à la porte. La pauvresse mourait de faim; elle sollicita les reliefs de la table de ses voisines, disant que c'était pour son chien, mais on peut juger de l'émotion du quartier quand on apprit que la malheureuse et son enfant se nourrissaient des croûtes et autres détritus que l'on croyait destinés au cabot. Un de nos concitoyens, apprenant cette situation lamentable, résolut de venir en aide à ces malheureux ; il alla marchander le chien, une bête de race, que sa propriétaire lui fit cinquante francs, mais l'amateur au cœur généreux en donna soixante quinze francs. Et l'histoire révolutionne notre ville.

— Une fois de plus, la « Belgique » aura pu accomplir une bonne action. Notre critique visant l'interdiction faite au Cirque Palisse de jouer pour empêcher ses malheureux artistes de crever de faim, a trouvé un écho. Le cirque jouera dès dimanche et une bonne partie de la recette sera affecté à l'œuvre si intéressante des nourrissons. Souhaitons qu'elle soit plantureuse.

— Le ravitaillement de nos populations fonctionne aujourd'hui parfaitement. Il est vrai que nos industriels, ayant à leur tête l'honorable M. Jules Henin, s'en occupent en lieu et place des administrateurs communaux.

— Personne n'ignore que la région de Charleroi fut l'une des plus éprouvées de la province. S'il est vrai que la plupart des administrations communales, aux prises avec des difficultés qu'il n'est pas toujours aisé de comprendre, ont fait tout leur devoir, il faut bien reconnaître que l'incapacité de certaines « autorités » urbaines apparaît flagrante. C'est ainsi que dans une importante commune industrielle, proche de Charleroi, le nombre des miséreux est particulièrement grand. La caisse communale est vide ; les usines, nombreuses dans ce village, donnent pour la plupart un peu de travail à leurs ouvriers, mais vraiment trop peu pour assurer une subsistance normale, même en temps de guerre. Et une quantité de gosses mendient... quantité considérable relativement au contingent des miséreux fournis par les communes avoisinantes. Il paraîtrait qu'un emprunt serait en voie de réalisation dans ce riche village, mais « qu'on » se heurterait à certaines hostilités que tout le monde déplore. Attendons. Mais qu'il nous soit permis de constater que la guerre aura révélé la faiblesse — le manque total d'énergie — chez un trop grand nombre d'édiles élus à la faveur de Dieu sait quelle insouciance du bien des administrés...

DANS LE CENTRE

De notre correspondant :

Caisse de chômage. — Dans certaines communes, à Carnières notamment, une « Caisse de chômage » a été instituée pour venir en aide aux employés et ouvriers sans travail. On espère voir pareille institution se créer à La Louvière où il y a tant de chômeurs forcés à secourir aussi. Il ne manque pas de gens aisés ici qui pourraient aider l'œuvre à créer. Nous fondons le même espoir pour toutes les communes de la région, où cette œuvre serait bien agréée.

La poste. — Le service postal dans le Centre s'améliore de jour en jour, au profit des affaires qui reprennent tout doucement leur petit train-train. La Louvière reste toujours le lieu de centralisation et est fournie par les trains-poste venant de Charleroi et de Mons. Par suite de la supension des tramways de Binche, une partie des localités situés à l'est du Centre verront leur service postal atténué, malheureusement; mais la direction de la poste louvièroise, qui est en bonnes mains, aura vite trouvé le joint pour le rétablissement de la distribution dans ces communes.

— Notre industrie, comme nous l'avons dit déjà, tente de se ranimer. Plusieurs hauts fourneaux, laminoirs et gobletteries se sont « rallumés ». Les charbonnages, voyant leurs

L'extension du rôle social de la femme

Je connais beaucoup de femmes de grand cœur et de haute intelligence qui, dans les circonstances douloureuses que nous traversons, souffrent cruellement, dans leur for intérieur, de l'inaction dans laquelle les confine notre organisation présente, qui délimite trop étroitement le champ de leur initiative et de leur intervention dans tous les domaines de l'activité sociale que les hommes se sont jalousement réservés jusqu'à présent sans qu'on puisse dire exactement pourquoi.

Ces femmes, réellement supérieures, estiment avec raison que leur rôle social est mal défini, injustement circonscrit, et qu'elles pourraient rendre dans des moments comme ceux-ci, où chaque pays doit faire appel à l'esprit de sacrifice et au dévouement complet de tous ses enfants, des services infiniment plus précieux que ceux qu'elles rendent déjà — ce qui est parfaitement exact.

Il est à remarquer que, partout où elle est en voie de formation et d'émancipation, la démocratie tente de fonder les bases de son organisation sur une répartition aussi équitable que possible des multiples obligations sociales destinées à favoriser son plein développement, mais que, pour ces nécessités, il n'a été fait appel jusqu'ici, dans tous les pays, qu'au concours des hommes, soit volontaire, soit obligatoire, et qu'eux seuls en assument la charge dans des proportions et sous des conditions diverses.

La cause en réside probablement dans le fait que, de temps immémorial, l'homme a été considéré comme devant spécialement se consacrer aux devoirs civiques, la femme restant la gardienne toute désignée du ménage et de la famille, devoir suffisamment lourd pour justifier la dispense de toute autre obligation envers la collectivité.

Cette conception des devoirs respectifs des deux sexes a pu trouver son explication, dans une certaine mesure, tant que les nécessités de la vie ne contraignirent pas la femme, par leur aggravation constante, à délaisser ses fonctions naturelles de mère et de gardienne du foyer, pour aller s'enrôler comme mercenaire dans les usines et dans les ateliers quand l'homme ne parvint plus à subvenir à lui seul aux charges du ménage.

C'est de ce jour-là que date la rupture de l'équilibre dans la répartition des obligations sociales entre les époux. S'il est juste de reconnaître que le fardeau de l'homme n'en fut pas allégé, il faut aussi convenir que celui de la femme n'en fut pas moins considérablement accru.

Il est donc tout naturel que l'idée se soit présentée, à l'esprit des nombreuses personnes que préoccupe le perfectionnement des conditions matérielles et morales de la vie, d'une répartition plus équitable des devoirs sociaux entre les deux sexes, et qu'on ait songé comme on l'a fait à instituer pour la femme, ainsi que cela existe déjà pour l'homme, notamment pour le service militaire, une période de service social obligatoire. Et cette idée devait paraître d'autant plus opportune, qu'en même temps que le nombre des femmes indépendantes croissait proportionnellement le nombre des revendications variées que celles-ci commençaient à élever en faveur d'une plus large égalité avec les hommes.

La première idée de cette réforme est venue de Suisse où, voici quelques années, la doctoresse Mme Hilfiker-Schmid la formula en ces termes :

« Toute jeune fille devrait être obligée par la loi à consacrer une année à une œuvre d'assistance sociale ».

Cette conception réellement originale du rôle que la femme peut être appelée à remplir dans nos sociétés démocratiques, quoique encore très peu connue du gros public, a rencontré, dans les milieux cultivés suisses et allemands où elle a été exposée, le plus flatteur accueil. Loin de la considérer comme une proposition d'apparence utopique ou incohérente, on l'envisage comme une institution nouvelle appelée à réserver aux jeunes filles de sérieux avantages au triple point de vue physique, éducatif et moral.

Au premier abord, on serait tenté de croire que cette innovation est née du désir de mettre fin à une inégalité injustifiée dans la répartition des obligations sociales. Ce serait une erreur, d'autant plus grossière qu'elle n'est l'œuvre, au contraire, ni d'adversaires intransigeants, ni de partisans enthousiastes de la cause féministe, mais simplement de personnes clairvoyantes qui estiment nécessaire, à la fois pour le bien social et dans l'intérêt de la femme elle-même, une réforme fondamentale de nos institutions actuelles.

C'est donc dans le plus large esprit de tolérance et de liberté qu'il convient d'examiner quelles raisons invoquent les partisans de cette réforme, pour justifier la légitimité de l'œuvre dont ils réclament la réalisation.

Tout d'abord, partant de ce principe que le service militaire obligatoire, malgré les inconvénients que peut présenter son organisation actuelle, constitue pour la jeunesse masculine un avantage effectif plutôt qu'une corvée réelle, pourquoi, disent-ils, exclure du bénéfice d'une institution analogue les innombrables jeunes filles trop tôt anémiées par une vie sédentaire ou par l'atmosphère mauvaise des bureaux et des fabriques ? Nombreux sont ceux, en effet, qui estiment que le temps passé à l'armée exerce sur le jeune homme une influence physique et morale très bienfaisante, en le soustrayant au milieu malsain des usines et des villes et en formant son caractère à la rude école de la discipline.

« La jeune fille, a-t-on écrit à ce sujet, a droit à une année de répit aussi bien que le jeune homme, et cela d'autant plus qu'elle constitue un trésor plus précieux, à manier avec plus d'égards. Que la rage d'acquérir qui constitue la caractéristique de notre siècle déforme les hommes, peut-être n'y pouvons-nous rien, mais ce que nous ne devons pas tolérer, c'est qu'elle dévore également la force de la femme, et ceci dans l'intérêt de notre postérité, qui prime tout. »

D'ailleurs, la réunion de jeunes filles de classes différentes aurait infailliblement pour résultat de les faire mieux se comprendre, et contribuerait de cette manière à détruire maints préjugés courants souvent injustifiés.

D'autre part, la majeure partie des jeunes filles d'aujourd'hui, en vertu de l'éducation spéciale qu'elles reçoivent, assistent avec la plus grande indifférence aux profondes transformations subies par la vie sociale qui les entoure, et dont elles n'ont en général qu'une conception étroite et fausse.

Il est donc infiniment désirable de voir briser, à un moment donné, les limites restreintes et artificielles de leur vie habituelle pour les mettre en présence de toutes les réalités.

Telles sont les raisons qu'invoquent les partisans de la théorie nouvelle pour préconiser l'organisation méthodique d'une éducation sociale de la femme, qui permettrait, pensent-ils, de mettre en valeur, pour le plus grand profit de la société, une réserve insoupçonnée d'activités et de dévouements.

Le respect de la vérité nous oblige à reconnaître, en nous basant sur les nombreuses preuves fournies par l'expérience, que les résultats les plus heureux ont été obtenus partout où les femmes ont appliqué aux œuvres sociales leur initiative toujours en éveil.

Le malheur est qu'en semblable matière ce qui fait le plus souvent défaut, c'est la cohésion des efforts et aussi une préparation rationnelle.

Nous examinerons, dans un prochain article, les moyens proposés par Mme Hilfiker-Schmid pour remédier à ces graves inconvénients.

H. G.

Les prisonniers chez les neutres

Le droit et le devoir des neutres d'interner les belligérants qui ont franchi leurs frontières, ne date que de la première moitié du XIXe siècle. Autrefois il était bien permis aux fuyards de passer sur territoire neutre, mais il leur était interdit d'y rester. C'est ainsi qu'en 1709, après la bataille de Pultawa, Charles XII passa en territoire turc avec une troupe nombreuse de cavaliers suédois, fuyant devant les Russes. Il séjourna un certain temps à Benwer avec l'intention d'entraîner la Turquie à la guerre, mais lorsque les relations entre la Russie et la Turquie se furent plus tard améliorées, la Porte pressa les réfugiés de s'en aller.

La première arrestation de troupes ayant fui sur territoire neutre que l'on connaisse dans l'histoire, eut lieu pendant l'insurrection polonaise de 1830-1831. Après avoir subi une défaite en Lithuanie, les Polonais durent se disperser en Prusse, en Autriche et dans la république de Cracovie. Ces trois Etats se montrèrent très perplexes quant à l'attitude à prendre, surtout qu'il s'agissait d'une guerre civile et que les fuyards n'étaient pas des belligérants au vrai sens du mot, mais bien plutôt des rebelles. A leur arrivée en Prusse, on les reçut tout d'abord à main armée, mais on les laissa pénétrer librement par la suite, et personne ne songea à les empêcher de rentrer en Russie au moment opportun. En Autriche, on les désarma et on les conduisit à l'intérieur du pays. Un grand nombre d'entre eux étaient d'ailleurs déjà parvenus à retourner en Pologne.

Pendant la guerre de 1859, la Suisse se montra plus énergique. Un bataillon autrichien qui occupait le fort de Lavano et la flotte autrichienne du lac Majeur s'enfuirent dans le port helvétique de Magadino. Immédiatement les troupes fédérales procédèrent au désarmement de ces hommes qui furent internés à Lenzbourg, Zurich et Toggenburg. L'Autriche remboursa plus tard les frais de leur entretien, qui s'élevèrent à environ 20,000 francs.

Pendant la guerre de 1870-1871, la Suisse et la Belgique suivirent le même système. Seulement, la guerre terminée la Belgique renonça au remboursement des frais, tandis que la Suisse se fit verser 12 millions de francs d'indemnité.

Finance et Commerce

Rente Belge.

Nous avons dit que les coupons de Rente belge ne se payaient plus aux guichets des établissements parisiens. Présentée sous cette forme brève, notre information n'était pas suffisamment explicite. En réalité, les coupons des titres au porteur sont toujours encaissables à Paris. Le payement est seulement suspendu provisoirement pour les titres de rentes nominatives et cela s'explique aisément par le fait que le Grand-Livre de la Dette publique de Belgique est resté à Bruxelles, ce qui rend tout contrôle à Paris impossible.

Bons du Trésor espagnol

Un décret autorise l'émission de 100 millions de Bons du Trésor pour couvrir le déficit de l'année budgétaire écoulée.

Statistique du cuivre

Le 15 février les stocks visibles de cuivre se chiffraient par 35,567 tonnes, contre 35,125 tonnes fin janvier et 25,822 tonnes au 15 février 1915.

Chemins de fer espagnols.

Pendant l'année 1914 et spécialement, pendant les mois de guerre, les chemins espagnols ont encaissé des recettes sensiblement inférieures à celles de l'année 1913. La diminution est de 8,500,000 pesetas pour le Nord d'Espagne et de 5.700,000 pesetas pour le Madrid-Saragosse, tandis que seuls les Chemins Andalous accusent une légère augmentation. Etant donné le développement normal des années antérieures, le service des obligations n'est nullement menacé et tous les bruits répandus à ce sujet sont des exagérations tendancieuses.

Le coefficient d'exploitation du Chemin de fer du Nord de l'Espagne avait fortement augmenté en 1913 par suite des améliorations d'appointements du personnel. Il s'était chiffré par 49.73 p. c. Sur cette base, la diminution des recettes nettes peut être évaluée à 4 millions 200,000 pesetas, ce qui revient à dire que les recettes nettes du chemin de fer s'élèveraient en 1914 à 73 millions 600,000 pesetas au lieu de 78,800,000 pesetas en 1913. Le service des fr. 783 millions d'obligations en circulation, les pertes sur change, les pensions du personnel et d'autres dépenses se sont élevées en 1913 à 55 millions 300,000 pesetas, ce qui démontre que le service des emprunts est assuré. En 1912, on a affecté aux amortissements et réserves 11,500,000 pesetas et en 1913 9 millions 300,000 pesetas. Admettant 10 millions de pesetas dans ce but, il reste encore 8 millions pour les dividendes, ce qui, avec un capital-actions de 245 millions de pesetas, correspond à un dividende de 3 p. c. ou de 15 pesetas par action contre 24 pesetas l'an dernier. Il est fort probable cependant qu'on ne répartira même pas cette somme, étant donné qu'on doit tenir compte des circonstances spéciales et que des sommes importantes doivent encore être réservées pour réfections, sommes qu'il serait impossible en ce moment de demander à un emprunt.

La recette du Chemin de fer Madrid-Saragosse-Alicante s'était élevée en 1913 à 71,600,000 pesetas avec un coefficient d'exploitation de 47.35 p. c. qui avait, par suite du mouvement gréviste, une tendance à augmenter. Sur la base d'un coefficient d'exploitation de 48 p. c., la diminution de la recette brute de 5 1/2 millions de pesetas correspond à une diminution du rendement net de 2,600,000 pesetas, ce qui fixerait celui-ci pour 1914 à 69 millions. Les charges fixes — la dette obligataire se chiffre par 749 millions de francs — ont atteint en 1913 48,400,000 pesetas. La nouvelle émission décidée de 75,000 obligations 4 1/2 p. c. n'a pu être effectuée jusqu'à présent et sera sans doute ajournée « sine die ».

Il resterait ainsi un excédent de 20,600,000 pesetas, contre 23,200,000 pesetas l'année dernière, pour lesquels un dividende de 24 pesetas, absorbant 11,300.000 pesetas, avait été réparti aux 236 millions de pesetas constituant le capital social. Etant donné les circonstances, on peut certainement s'attendre à ce que cette année une somme importante des bénéfices soit réservée et que le dividende soit fortement diminué.

Les Chemins de fer Andalous accusent une recette brute de 28,860,000 pesetas contre 28,660,000 pesetas l'an dernier, avec cette remarque cependant que depuis le 1er juillet 1913, le réseau de cette société a augmenté de 180 km. par l'acquisition de la ligne Bobadilla-Algésiras. On sait que cette société se trouve sous le régime d'un concordat. L'année dernière, les actionnaires ont reçu une prime de gestion de fr. 12.50 brut ou de fr. 10.88 déduction faite des impôts.

Bourse de New-York.

Séance du 18 février. — Le marché ouvre en tendance indécise. Au cours de la séance, les cours s'effritent et le marché ne parvient pas à se relever.

Bourse de Londres.

Séance du 19 février. — Le Stock-Exchange a été peu animé et la tendance est restée lourde. Les chemins de fer anglais sont particulièrement offerts, sur la publication des résultats peu satisfaisants du Grand Trunk.

Les fonds d'Etats étrangers sont offerts et leurs cours fléchissent eégèrement.

Les actions caoutchoutières ont été indécises et ne se ressentent en aucune façon de la fermeté du prix du caoutchouc.

Les valeurs pétrolifères sont fermes.

Le change sur Rio est faible à 12 1/2 d.

Bourse d'Amsterdam.

Séance du 19 février. — Les opérations ont été absolument nulles aujourd'hui et la tendance irrégulière.

Le compartiment des fonds d'Etats est toujours lourd, à l'exception de l'emprunt néerlandais, qui conserve ses cours d'hier et qui se raffermit même un tantinet en clôture.

Les valeurs américaines, quoique très peu traitées, maintiennent aisément les cotations de la veille.

Rien qui vaille la peine d'être signalé dans les autres compartiments de la cote.

Bourse de Paris.

Séance du 19 février. — Rente française 3 p. c., 68.40. Russe consol. 4 p. c. 1889, 77.75. — Russe 4.50 p. c. 1909, 81. — Serbe 4 p. c. 1895, 65. — Extérieure 4 p. c. 85. — Turc unifié 4 p. c., 54. — Banque Ottomane, 414. — Rio Tinto, 1490.

LES ARRÊTÉS ALLEMANDS

Police des mœurs

Du gouverneur général en Belgique en date du 3 février 1915 :

Une police des mœurs centrale est instituée pour toute l'agglomération bruxelloise. Elle est placée sous la direction de M. le Président du gouvernement civil de la province de Brabant en tant que Chef de la police des mœurs de l'agglomération bruxelloise.

En vue de l'exécution de cette mesure, je décrète l'arrêté qui suit :

Article premier. La police des mœurs dans les communes qui composent l'agglomération bruxelloise (Bruxelles, Anderlecht, Auderghem, Etterbeek, Forest, Ixelles, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg, Laeken, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert, Watermael-Boitsfort) est centralisée et placée sous les ordres du Président du gouvernement civil de la province de Brabant en tant que Chef de la police des mœurs de l'agglomération bruxelloise.

Art. 2. Le Chef de la police des mœurs de l'agglomération bruxelloise est autorisé :

1° A décréter les ordonnances de police nécessaires à l'exercice de la police des mœurs en comminant des amendes maxima de 300 francs, des peines de détention d'une durée de six semaines au maximum et l'envoi dans une maison de correction pour les cas de récidive.

La répression des contraventions incombe au Chef de la police des mœurs qui ordonnera également, mais non sans avoir au préalable entendu le Bourgmestre, les dispositions à l'envoi dans une maison de correction. Les pourvois qui seraient interjetés devront être formés endéans les cinq jours, et cela par une déclaration faite au Chef de la police des mœurs. Ils seront portés devant le Chef de l'Administration près le Gouverneur Général, lequel en connaîtra en dernier ressort.

2° A décréter et à exécuter, dans l'intérêt de la police des mœurs, des mesures pour des cas spéciaux en comminant ou des amendes maxima de 300 francs, ou des peines d'emprisonnement d'une durée de six semaines au maximum, ou l'exécution des mesures édictées par des tiers aux frais du contrevenant, ou bien la contrainte directe.

Le Chef de l'Administration près le Gouverneur Général décide en dernier ressort des pourvois qui seraient interjetés contre de telles ordonnances et contre leur mise à exécution. Les pourvois doivent être interjetés endéans les cinq jours, et cela par une déclaration faite au Chef de la police des mœurs.

Les fixations de peines prononcées en vertu du présent article sont mises à exécution comme des décisions de justice.

Art. 3. Les communes susnommées composant l'agglomération bruxelloise ont à mettre gratuitement à la disposition du Chef de la police des mœurs les fonctionnaires et le personnel de bureau qu'il exigera d'elles ainsi que les locaux et les installations nécessaires. Le Chef de la police des mœurs aura sous ses ordres les fonctionnaires et le personnel de bureau exigés par lui. L'utilisation d'hôpitaux ou d'autres institutions publiques comporte le paiement des taxes réglementaires. En cas de désaccord concernant le montant de ces taxes, le Chef de l'Administration civile près le Gouverneur Général en Belgique décide en dernier ressort.

Art. 4. Les autorités et notamment les autorités policières, judiciaires et pénitentiaires ont à se conformer aux demandes que le Chef de la police des mœurs formulera.

Art. 5. Les frais de la police des mœurs seront supportés par les diverses communes de l'agglomération bruxelloise au prorata de leurs habitants; toutefois, la part incombant à la ville de Bruxelles par habitant sera calculée à raison d'une moitié en plus incombant, par habitant, aux autres communes.

Le Chef de la police des mœurs fait connaître, tous les mois, aux Administrations communales le montant des sommes que chacune d'elle devra verser endéans une semaine. Les Administrations communales ont le droit de se pourvoir endéans une semaine, auprès du Chef de l'Administration près le Gouverneur Général, contre le montant des sommes dont elles ont été imposées. Ce pourvoi n'a pas d'effet suspensif. Le chef de l'Administration décide en dernier ressort.

Art. 6. Le Chef de la police des mœurs a l'obligation d'engager les personnes soumises au contrôle de son service à s'amender. Les œuvres de bienfaisance et les associations qui se vouent à cette tâche, sont tenues à lui prêter tout leur concours.

Art. 7. Toutes les dispositions législatives et policières en opposition avec le présent arrêté sont abrogées.

* * *

Ordonnance de police

De M. Gerstein, président de police, chef de la police des mœurs, chef de l'administration civile de la province de Brabant, en date du 13 février 1915 :

Par application de l'arrêté de M. le Gouverneur général en Belgique (ci-dessus), l'ordonnance de police dont le texte suit a été décrété en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise (Bruxelles, Anderlecht, Auderghem, Etterbeek, Forest, Ixelles, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg, Laeken, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert, Waetermael, Boitsfort) :

Les femmes se livrant par profession à la prostitution sont placées sous le contrôle de la police.

Les femmes qui contreviendront aux règlements de la police édictés pour la sécurité de la santé, de l'ordre et de la décence publiques, ou qui, sans être soumises au contrôle de la police, se livrent par profession à la prostitution, seront punies d'une amende de 300 francs au plus qui pourra, en cas d'impossibilité de recouvrement, être convertie en un emprisonnement de six semaines au plus.

Les pourvois qui seraient interjetés devront être formés endéans les cinq jours, et cela par une déclaration faite au Chef de la police des mœurs. Ils seront portés devant le chef de l'administration près le Gouverneur général, lequel en connaîtra en dernier ressort.

FAITS DIVERS

Chronique du vol. — Des voleurs se sont introduits dans la maison de Mme M..., 17, rue du Méridien. Heureusement, aperçus, ils ont pris la fuite sans avoir rien emporté.

— Les mêmes individus probablement ont voulu pénétrer ensuite 26, rue Traversière, chez M K... Ils ont également été mis en fuite à temps.

Sucre crist. pr hôt., 0.60 le k., 10, r. Plattesteen, Bourse. Chez Carez. Articl. de caves, gr. choix d'étiqu. (7238)

— On a enlevé d'un camion, boulevard d'Anderlecht, un panier contenant 112 kilogs de rubans tricolores valant 600 francs. Ils appartenaient à M. V..., de Hamme.

— Une importante quantité de viande a été volée ce matin à la boucherie O... Z..., 7, rue des Halles.

DEMANDEZ à votre pharmacien pour vos rougeurs, démangeaisons et toutes les affections de la peau la boîte d'essai d' « Oleum » au prix de fr. 0.50. (8208)

— Des courroies de transmission ont été volées dans les ateliers de M. G..., rue Gray, à Ixelles. Les coupables n'ont pas tardé à être arrêtés : ce sont deux ouvriers de M. G..., qui habitent chaussée de Bruxelles. La police de Saint-Gilles les a appréhendés rue de Constantinople.

— Des inconnus ont pénétré, à l'aide de fausses clefs, dans le magasin de chaussures de M. V... A..., 11, rue de la Madeleine. Ils ont enlevé 600 paires de chaussures pour hommes et dames.

Aigrettes, paradis, boas et arrang. Eperonniers, 18.(10273

Enfant trouvé. — La police a recueilli, boulevard du Nord, un enfant paraissant âgé de 5 ans, qui errait sur la voie publique. Le petit abandonné est vêtu d'un costume de velours brun, coiffé d'un chapeau gris et chaussé de sabots. Il a été conduit aux Enfants assistés, rue du Marais.

Biscuit mil. ext. 1 fr. le k. ch. Carez, 10, r. Plattesteen, Bse (10089

Incendie. — Cette nuit, un incendie s'est déclaré place de la Chapelle, chez M. G..., marchand de meubles. Tous les postes de pompiers de Bruxelles sont arrivés sur les lieux et, sous les ordres des lieutenants Van Esse et Lambrechts, se sont rendus maîtres du feu après de longs et vigoureux efforts. Les dégâts, très importants, sont couverts par l'assurance. On ne connaît pas les causes du sinistre.

LE FORTIFIANT

Vin apéritif et tonique en vente dans tous les cafés. (9232

NECROLOGIE

Mme Ledeighen et son fils Jean ont la douleur d'annoncer le décès de leur époux et père M. Hector Ledeighen, chef de division au ministère de la Justice, chevalier de l'ordre de Léopold. Les absoutes suivies de l'inhumation auront lieu dans l'intimité lundi 22, à 2 h. 1/2 (h. b.). Il n'a pas été envoyé de lettres de faire part. Ni fleurs ni couronnes. Rue Newton, 15. (10355)

Mme Vve Jean Wielemans, ses enfants et M. Joseph Vandevelde nous prient d'annoncer la mort de Mme Vve Guillaume Vandevelde, décédée à Schaerbeek le 20 courant, dans sa 71me année, après une longue et pénible maladie.

Les absoutes suivies de l'inhumation auront lieu le mardi 23 courant, à 3 h. 1/2 (h. b.).

Réunion à la mortuaire, 100, rue Philomène, à 3 h. 1/4.

Le présent avis tient lieu de faire part. (10357)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Willem Boddaert, décédé à Schaerbeek le 20 février dans sa 68me année. Réunion à la maison mortuaire, 144, rue Verte, à Schaerbeek, le mardi 23, à 2 h. 1/2 de relevée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. (10359

Entreprise Générale de Pompes Funèbres, Jean Gillyns, 54, rue Verte, 54, Saint-Josse. (10359)

LES PATRONS REUNIS

Société anonyme constituée par acte du notaire Eloy, de Bruxelles, en date du 16 mars 1887, publié au « Moteur belge » du 31 mars 1887, annexe n° 581.

Siège social : **Bruxelles, rue du Lombard, n° 52**

Le Conseil d'administration de la Société « Les Patrons Réunis » a l'honneur, en conformité de l'article 33 de ses statuts, de rappeler à MM. les actionnaires que c'est le 10 mars 1915, à 11 heures du matin, au siège social, que se réunit, de droit, en séance ordinaire, l'assemblée générale annuelle.

ORDRE DU JOUR :

1° Communications relatives au bilan et au compte de profits et pertes pour l'exercice 1914;
2° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
3° Elections statutaires;
4° Tirage au sort des obligations remboursables;
5° Communications diverses.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires auront à se conformer aux prescriptions de l'article 33 des statuts.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres, avant le 4 mars 1915, au siège social. (9671

BANQUE L'UNION DU CREDIT DE GAND
Société anonyme, fondée en 1855
Place Saint-Michel, 16, à Gand

Le Conseil d'administration a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu au siège social, place Saint-Michel, 16, le mardi 16 mars 1915, à 10 heures du matin (heure belge).

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports sur les opérations de 1914;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3° Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires;
4° Elections statutaires;
5° Divers.

L'Administrateur, Alph. VANDERSTRAETEN. — Le Président, Ad. HOSTE.

N. B. — Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires voudront bien se conformer à l'article 47 des statuts. (9686)

SOCIETE ANONYME
du
CHEMIN DE FER VICINAL D'ANS A OREYE
ET EXTENSIONS
Siège social : Waremme

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu, au siège social à Waremme, le mardi 16 mars 1915, à 4 h. 1/2 (heure de l'Europe centrale).

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2° Approbation du bilan et du compte des profits et pertes 1914;
3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4° Nominations statutaires;
5° Tirage d'obligations.

MM. les actionnaires sont admis à l'assemblée sur production d'un certificat constatant le dépôt, dix jours au moins avant l'assemblée générale, de leurs titres au siège social ou à la Banque d'Escompte et de Comptes courants, place de l'Université, 34, à Liége.

Ils sont aussi admis s'ils sont porteurs des titres dont ils ont fait connaître les numéros dix jours auparavant (art. 11 des statuts). (9824)

Encaissement de coupons

S'adresser **Fréd. Samuel et C°, agents de change agréés, 60, rue de Louvain, Bruxelles, de 9 à 12 heures.** (7938)

COMPAGNIE D'ELECTRICITE DE KOVNO
(Société anonyme)
143, rue Royale, Bruxelles

L'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1914 n'ayant pu délibérer valablement, MM. les actionnaires sont invités à se réunir à nouveau en assemblée générale ordinaire le mercredi 3 mars 1915, à 11 heures (heure belge), au siège social, 143, rue Royale, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1914;
3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4° Election statutaire.

Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 32 des statuts.

Les dépôts d'actions seront reçus, jusqu'au 25 février inclusivement :

A la **Caisse Générale de Reports et de Dépôts**, rue des Colonies, à Bruxelles;

A la **Compagnie Centrale de l'Industrie Electrique**, 143, rue Royale, à Bruxelles. (8587)

ENCAISSEMENT DE COUPONS belges et étrangers
Gast. Vanderstraeten, agent de change agréé,
76, rue Lefrancq, 76, Schaerbeek, de 2 à 4 h. (7971)

BANQUE DE GAND
(Société anonyme)

Les actionnaires de la Banque de Gand sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société, place d'Armes, n° 3, le lundi 8 mars prochain, à 10 heures du matin (heure de l'Europe centrale) et suivie immédiatement de l'assemblée générale ordinaire annuelle, à 11 heures.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

I. — Acceptation de l'apport du net actif de la Banque Centrale Gantoise. Rémunération de cet apport. Pouvoirs à ces fins.

II. — Proposition de porter le capital social à fr. 15,000,000, par création de 10,000 actions nouvelles de 500 francs à émettre au pair, dont 3,080 entièrement libérées en capital appelé, les autres libérées de 40 p. c. Dénomination des actions nouvelles. Division en coupures de 100 francs.

III. — Droits à attribuer aux nouvelles actions entièrement libérées en capital appelé, notamment quant à leur part dans le partage des bénéfices et dans la propriété de l'avoir social en cas de liquidation.

IV. — Droits de préférence, de souscription aux actions nouvelles non attribuées en rémunération de l'apport susmentionné.

V. — Pouvoirs à donner au Conseil d'administration en vue de la réalisation d'augmentation du capital social. Constatation de cette augmentation.

VI. — Augmentation du nombre des administrateurs et commissaires.

VII. — Modifications aux statuts :

1° En suite des résolutions prises conformément au présent ordre du jour.
Art. 4, 5, 6, 8, 12, 16, 20, 21 et 40.
2° En vue de la mise en concordance avec les lois sur les sociétés commerciales coordonnées.
Article 39.

VIII. — Nomination d'administrateurs et de commissaires.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

I. — Rapport du Conseil d'administration et du Collège des commissaires.

II. — Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes, arrêtés au 31 décembre 1914.

III. — Affectation à donner au solde du compte de profits et pertes.

IV. — Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

V. — Nominations d'administrateurs et de commissaires.

P. S. — Pour assister aux assemblées générales, les actionnaires doivent déposer leurs titres ou mandats cinq jours francs avant la date ci-dessus :

A GAND : à la Banque de Gand ou dans ses succursales d'Eeckloo et de Deynze;

A BRUXELLES : à la Société Générale de Belgique ou dans ses banques patronnées en province. (7819)

SOCIETE ANONYME DES CORDERIES D'ANS
à Ans-lez-Liége

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 9 mars, à quinze heures (H. B.), au siège social, rue de Rocour, 2, à Ans.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'administration et du commissaire;
2° Examen et approbation du bilan et du compte pertes et profits;
3° Décharges aux administrateurs et commissaire;
4° Nomination d'un administrateur sortant et rééligible;
5° Divers.

P. S. Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 29 des statuts; le dépôt des titres ou procuration devra se faire cinq jours au moins avant l'assemblée au siège social, rue de Rocour, 2, à Ans.

Pour le Conseil d'administration :
L'Administrateur-Gérant,
(8393) Nestor MICHEL.

Emile DE GRAEVE
Agent de change agréé,
135, boulevard Anspach, 135, Bruxelles.
Achat et vente de titres. Change. Payement de tous coupons. Renseignem. gratuits. De 9 à midi et de 2 à 4 h. (8027

SOCIETE D'ETUDE DE CHEMINS DE FER EN CHINE
(Société anonyme)
Siège social : 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles

Le Conseil d'administration a l'honneur d'annoncer à MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire qui devait se tenir au siège social le mercredi 3 mars 1915, ne pourra avoir lieu, la Société n'ayant pas encore reçu les éléments nécessaires à la confection du bilan.

Une assemblée générale sera convoquée aussitôt que les circonstances le permettront. (9146)

BRASSERIE ET LAITERIE DE HAECHT
Société anonyme établie à Boort-Meerbeek

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 2 mars 1915, à Bruxelles, à l'Hôtel Métropole, place de Brouckère, à 11 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports des administrateurs et commissaires;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3° Décharge aux administrateurs et commissaires;
4° Nominations statutaires.

Le Conseil d'administration.

N. B. Les dépôts de titres prescrits par les statuts seront reçus au siège social à Boort-Meerbeek, ou à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, à Bruxelles. (8306)

MAISON SAMUEL
52, rue des Fripiers, 52, BRUXELLES
Encaissement de tous coupons payables. Monnaies étrangères. Achat et vente lots de ville, rente. Ouvert le dimanche jusque midi. (10275)

COMPAGNIE GENERALE BELGE HYPOTHECAIRE
(Société anonyme)
91, boulevard du Nord, Bruxelles

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra au siège social le mercredi 3 mars prochain, à 11 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'administration;
Rapport du Collège des commissaires;
Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
Décharge aux administrateurs et commissaires;
Nomination d'un administrateur et d'un commissaire sortants et rééligibles;
Nomination d'un commissaire en remplacement d'un commissaire décédé. (9216)

BOULONNERIES ET TREFILERIES DE VARSOVIE
(Anciens établissements H. Wolanowski)
Société anonyme

Conformément à l'article 25 des statuts, MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra de droit le 2 mars 1915, à 11 heures du matin (heure de l'Europe occidentale), au siège social, 12, boulevard du Régent, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1° Exposé de la situation. Indication des causes qui empêchent le Conseil d'administration de présenter le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice social clôturé le 31 octobre 1915;
2° Nominations statutaires.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires auront à se conformer aux stipulations de l'article 24 des statuts.

Les titres doivent être déposés, au plus tard le 25 février 1915 :

A BRUXELLES :
Au siège social, 12, boulevard du Régent. (3633)

Les Liquidateurs de la Société d'Etudes de Chemins de fer et d'Entreprises Industrielles et Commerciales en Espagne, en liquidation, ont l'honneur de convoquer MM. les actionnaires à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 3 mars 1915, à 3 heures (belge) de l'après-midi, au siège social, 27, avenue des Arts, à Bruxelles, pour leur faire rapport sur l'état de la liquidation. (7904

ANDRE, ag^t de change agréé par Bourse-Bruxelles, 51, rue des Fripiers, 51.
Coupons, Renseignements financiers. (5717)

SOCIETE ANONYME
des
CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS
DE CRONFESTU
A MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Nous avons l'honneur de convoquer MM. les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire, qui sera tenue au siège social, à Cronfestu, le jeudi 4 mars 1915, à 10 1/2 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'administration;
2° Rapport du Collège des commissaires;
3° Approbation, s'il y a lieu, du bilan et du compte de profits et pertes, arrêtés au 30 septembre 1914;
4° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
5° Ratification de l'élection de M. Armand Masy, nommé administrateur pour achever le mandat de M. Alfred Masy, administrateur décédé; nomination d'un administrateur en remplacement de M. Armand Masy, sortant et rééligible;
6° Nomination d'un commissaire en remplacement de M. Agenor Misonne, commissaire sortant, décédé.

N. B. — Pour être admis à cette assemblée, MM. les actionnaires devront se conformer à l'art. 45 des statuts.

Les dépôts d'actions seront reçus :

1° Au siège social, à Cronfestu;
2° A l'Office de la Bourse, 18, rue du Gouvernement Provisoire, Bruxelles;
3° Au Crédit Central du Hainaut, à Morlanwelz.

Le Directeur-Gérant, (signé) E. Hovine. — Un administrateur, (signé) L. Sporoq. (8788

SOCIETE DES MINES DU LUHAN
(Société anonyme)
Siège social : 3, rue Montagne du Parc, à Bruxelles.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'annoncer à MM. les Actionnaires que l'assemblée générale ordinaire, qui devrait se tenir au siège social le mercredi 3 mars 1915, ne pourra pas avoir lieu, la Société n'ayant pas reçu de Chine les renseignements nécessaires à la confection du bilan.

Une assemblée générale sera convoquée aussitôt que les circonstances le permettront. (9088)

SYNDICAT FINANCIER

En formation pour imp. eff. alimentation et rentabilisement général, gros bénéf., parts de 1 mille francs à souscr. Ecr. R. G. 100 bureau du journal. (9232)

SECTION NORMALE MOYENNE LIBRE
DE LANDEN (Pens

DOMAINE DE BOTHEY

VENTE IMPORTANTE DE BELLE FUTAIE A BOTHEY.

Le jeudi 4 mars 1915, à 1 heure, au Café Mathieu Wolff, à Bothey.

Le notaire Gérard, de Gembloux, vendra publiquement à la requête de Mme la baronne de Pitteurs-Hiégaerts :

112 MARCHES DE TRES BELLE FUTAIE

(frênes, chênes, hêtres, peupliers de Canada et bouleaux) croissant dans les bois dits « d'Halloy et d'Archenne », au nord Bothey.

Ces arbres sont de première qualité et de très fortes dimensions.

Voir le catalogue s'adresser au dit notaire Gérard et au garde Simon, à Bothey. (10034

FUMEURS demandez partout les allumettes en pochettes **La Supérieure** et étuis allumettes **Marche** bté déposé. Usines allumettes **A. Gerken, Hal.** (9512)

PROCÉDÉ ET APPAREIL ELECTROLYTIQUES

The Hooker Electrochemical Company à Niagara-Falls (E.-U. d'A.), propriétaire du brevet belge d'invention n° 180300, du 29 octobre 1904, désire céder des licences ou s'entendre avec des industriels du pays pour l'exploitation de son invention.

S'adresser à l'Agence de Brevets A. Wunderlich et Cie, soc. an., 3, avenue des Arts, à Bruxelles. (10233)

MODISTES-LINGÈRES
COUTURIERES

Nous sommes acheteurs de tous fonds de rayons, coupons et confectionnés. Ecrire à **LA CONSIGNATION, rue Grétry, 23.** (10095

Affaire de grand avenir à lancer après guerre. On dés. s'entendre avec société ou capit. W. Z. 44, bur. j. (10027

MARGARINE. — 15,000 k. à vendre par 1,000 kilos. S'adr. M. Cerfont, rue de l'Union, 30. (10119

ECLAIRAGE AU CARBURE
Fabrique de Lampes inexplosibles.
SANS CONCURRENCE
Carbure, boîtes, tulipes, becs en gros.
117-193, rue de Laeken, Bruxelles (8605

AGENCE DECHENNE
LIBRAIRIE DE DETAIL, 14, Galerie du Roi, Bruxelles
MISE EN VENTE
d'un
GRAND NOMBRE D'OUVRAGES EN SOLDE
ARCHITECTURE, HISTOIRE, ROMANS, etc.
Grand assortiment de cartes géographiques et des théâtres de la guerre (10218)

STOUT EXTRA bon goût et densité garantie ; conditions spéciales pour gros. S'adresser Brasserie de l'Ancre, rue de Bruxelles, 112, Charleroi. (9447)

ARBRES & PLANTES
A PRIX REDUITS
PEPINIERES FURST, à Jette-lez-Bruxelles.
Fournisseur de la Cour
Correspondance postale et trams électriques
Envoi par fer ou messageries. (9428)

CHOCOLAT
152, boulevard du Hainaut, 152 (9456)

CARBURE SUISSE 35/89 à livrer de suite. Fr. 43 par 500 kg. 18, rue Jules Van Praet. MAXIMA 9720

SOLDES
J'achète J. D., 43, rue Blaes. 8575

CARBURE 25/50 DISPONIBLE, 10, rue du Chapeau, BRUXELLES-MIDI (10300)

MANUFACTURE BELGE
Fondée en 1888
ALLUME-FEUX "PATRIA"
PROPRETE — ECONOMIE
Supérieur par durée et valeur combustive à tout article similaire
ETABLISSEMENTS VAN BUYSE
35, Square Marguerite, 35
BRUXELLES
SUCCURSALES : Charleroi, 24, rue du Grand Central. Verviers, 14, rue du Pont Léopold. Namur, 16, rue de l'Ange. (9852)

CIGARETTES
EN GROS 10015
120, rue de la Clinique

MARGARINE
1.70 à 2.10 le kilo
CORBET frères
18, rue de Robiano 10237

PAIN D'ÉPICES
Stock disponible. Prix avantageux.
Ch. Cornet, 25, rue Brogniez, 25. (10079

Importations -- Exportations
Matières premières pour industries, produits alimentaires, savons, etc.
51 — Boulevard de la Senne — 51
Emile DE COEN et Cie (8125)

A LOUER, USINE MODERNE
Elle 30 sur 20 mètres (1,800 m2 environ) ; contenant sous-sol, rez-de-ch. asphalté et deux étages. Grands bureaux et loge concierge. Monte-charges, chauffage central, force motrice, éclairage électrique et par lampes Washington.
Au besoin, maison d'habitation attenante. Située quartier maritime (près gare).
Conditions : 115, boulevard du Jubilé. (10124

MAGASINS - DÉPOTS
Chemical, à louer, convient tous produits industriels ou autres pour fumée. Propriétaire dispos' chevaux ferait roulage, éventuellem' placem'. Ecr. b. j. V.Z. 180. (9740

JE SUIS ACHETEUR d'un moteur à gaz pauvre de 30 à 40 chevaux **150 TOURS A LA MINUTE** et d'une dynamo de 120 amp. 220 volts, 10, rue des Cendres, Bruxelles, Bureaux de 9 à 12 et 2 à 4 heures. (10228)

Camionnage, camion bâché, 1.50 l'h. 1, r. Serrure Br. (10033

ACHAT DE TABLEAUX MODERNES, 30, rue de Ligne, 30, J. Stobbaerts, F. Courtens, J. De Greef, H. De Braekeleer, A. et J. Stevens. (9831)

BELGIA-TRANSPORTS
42-43, boulevard du Nord, Bruxelles
SERVICES SPECIAUX ET DIRECTS
Bruxelles-Turnhout via Malines, Lierre, Hérenthals.
Bruxelles-Bruges via Alost, Gand.
Bruxelles-St-Nicolas (Waes) via Termonde, Lokeren.
Bruxelles-Roulers via Sottegem, Audenarde, Courtrai.
Bruxelles-Hasselt via Louvain, Tirlemont, Saint-Trond.
ENLEVEMENTS EN PROVINCE (9853)

CARBURE suisse 25/50, 40 francs net fût 106 kil. (10314) 192, rue de Brabant, Bruxelles

Machines à travailler le bois
OCCASIONS
Scies à ruban, mortaiseuses, dégauchisseuses, raboteuses, moulurières, plusieurs installations comme neuf, 40 à 50 p. c. en dessous de la valeur, 202-135, rue de l'Indépendance, Bruxelles-Ouest. (10224)

CARBURE
Lonza 25/50 30,000 kilogr. à vendre à bas prix (10318) 19, chaussée de Louvain, Bruxelles

DEMOLITION — RECTIFICATION
Ce n'est pas le « Château Val Duchesse » mais l'ancienne Maison Communale d'Auderghem dont les matériaux sont à vendre à charge de démolition.
Henri Elsoucht, 283, chaussée d'Anvers, Bruxelles-N. (10170

On demande des nouvelles du sergent Jules Lamouline, 5e chas. à pied, 1/2, 16e brigade mixte, 5e division d'armée, dernières nouvelles reçues le 22 septembre de Malderen. Adresse renseig. à Mme Pergameni, 79, chaussée de Tervueren, à Auderghem. (10219)

ANVERS, par bâteau à vapeur très confortable en 3 1/2 heures. Départ tous les jours Ponts de Laeken, 8 heures (h. b.).
Renseignements, cartes, 352, rue des Palais. (8259)

Camionnages pour toutes directions (8164) 52, chaussée de Gand, Brux.

QUE RISQUEZ-VOUS?...
UNE VISITE à MAXIMA-BELGE vous vaudra une GROSSE DIFFERENCE sur ce que vous obtiendrez ailleurs
MAXIMA DONNE LE MAXIMUM
pr Diamants, Bijoux, Platine, Vieil or, 9.30 le gr.
Avance pr dégagt Mont de Piété (fort supplém't)
Fac. de rachat : 18, rue Jules Van Praet (Bourse) (8686)

Chaussures ÉLITE
SOCIETE ANONYME BELGE
290 — AVENUE VAN VOLXEM — 290
BRUXELLES
Sollicite les ordres de sa clientèle
Sur demande représentant rendra visite avec collections échantillons
Fabrication supérieure — Livraison rapide (10317)

TRANSPORTS à prix réduits
de toutes marchandises dans l'agglomération ; par route et bateaux pour province. Décharg' de bateaux, wagons. Entreposage marchandises. Edm. Nolf, 20, r. Gust. Schildknecht, Brux.-Marit. (9293)

J'ACHETE fourrures, vêtem. hommes et dames, linge, soldes, etc., Keymolen, place Saint-Géry, 10. (7885)

LUSTRERIE à solder très avantageusement. Vente à toute offre acceptable, 37, rue de Brabant. (5692)

VIN TONIQUE
PICCOLO
APERITIF

BUREAUX : 21, MARCHE AUX HERBES, 21 (10296)

EAU DE MÉLISSE
des Carmes de Pâteaux
Remède universel le plus connu et le plus efficace. SOUVERAIN contre apoplexie, faiblesse, maux de dents, évanouissements.
LE FLACON : 1.25
En vente dans toutes les pharmacies du pays
Dépôt général pour le gros :
Laboratoires THISSEN, Bruxelles. (5490)

LA CEREALE, boulevard Barthélemy, 10 et 11, Bruxelles. Farines pour pains de cheval et autres, produits mélassés, plançons, pommes de terre. Coupages de toutes espèces, avoines, foin, paille. Tourbe Litière. (8654

JE LIQUIDE TOUS MES VINS
STOCK DE CHAMPAGNE, Magasin Espagnol, 17, rue de la Colline, 17, Maison COLOFELL. (9326)

ÉTRANGER ACHÈTE
Belles Miniatures Anciennes
et
Tableaux Anciens
Achèterait une Collection complète
S'adresser au PALACE HOTEL (en face de la gare du Nord), Chambre 222, Mr Schidlof, soit par lettre, soit personnellement entre 9 heures et 10 h. 1/2 tous les matins jusque jeudi. (10293)

La Société anonyme **BOULONNERIES MATHIEU**, à Tirlemont, informe sa clientèle que ses usines sont en activité et en mesure de fournir dans des délais très courts toutes espèces de boulons, écrous, rivets et en général tout article concernant la boulonnerie. (7334)

CAFÉS VAN YSENDYK
ROTTERDAM — ANVERS
Cafés crus et torréfiés disponibles au dépôt, 192, rue des Palais, Bruxelles. (9368

Le Yoghourt du Dr Axelrod
désinfecte, régénère les organes de la digestion.
Laiterie hygiénique nationale, UCCLE. (7346)

Nous soldons tout : 2,00 fourrures, 500 beaux palet. val. 65 p. 15 fr., 500 cost. taill. d. soie à part. 25 fr., 1,000 dz corsets 1re marq. Gd choix plumes paradis, aigrettes ; tout à 1/2 prix. 38-40, rue van Artevelde, Brux. (7446)

- ALIMENTATION -
UNE BOITE DE
PHOSPHO CHOCOLATÉE
LATINNE
constitue, grâce à sa concentration, l'aliment le plus fortifiant, le plus sain, le plus économique pour les enfants, les vieillards et les personnes faibles.
Prix : fr. 1.50 la boîte de 500 grammes.
En vente dans toutes les bonnes pharmacies.
Dépôt général : Pharmacie Latinne, Gembloux.
Pour le gros :
Pelgrims, chaussée d'Anvers, Bruxelles.
Lousberg, place des Martyrs, Bruxelles. (8853

Manufacture de VERRES A VITRES, GLACES et VERRES SPECIAUX de toutes espèces, découpés à dimensions pour tous les usages. Livraison immédiate avec ou sans placement. Adolphe Fronville, à Morlanwelz. (6648)

COKE LAVÉ BELGE
Combustible idéal pour chauffage central, feux continus, cuisinières. Provenance Sainte-Barbe. Fournitures immédiates par sac et mille kilos. Prix réduits. 16, rue Eug. Cattoir, Ixelles. (9735)

LAMPES ACETYLENE PERFECTIONNEES. Carbure gros et détail. Repoussage. Estampage. Nickelage. Biseautage. Chaudronnerie. Tous travaux acceptés à façon. Société anonyme **LES PHARES WILLOCQ-BOTTIN**, 53, rue Saint-Josse, BRUXELLES. (6912)

SEL GEMME FINEMENT MOULU ET SEL RAFFINÉ
SEL INDUSTRIEL
Offre par wagon à prix avantageux
Louis Schulte, 13, rue Duvivier, 13, Liége (9895)

DROGUERIE DU MOULIN BLANC
V. BOURLEZ ET FILS
43, Marché au Charbon, 43
COULEURS PRÉPARÉES toutes nuances
Email COLORIN
CÉRUSE — HUILE — Térébenthine — SICCATIF

Vernis Anglais SUPÉRIEURS
DEMANDEZ PRIX COURANT
10233

Désinfectant
ALIO
tue les MOUCHES, les MOUSTIQUES, les MITES.
SIMPLE, AGRÉABLE, EFFICACE
ET
BON MARCHÉ
Appareil soigné . . Fr. 3.00
Bidon A 1.00
Merveilleux comme résultat
Assainit et rafraîchit l'atmosphère

Compagnie d'Hygiène
145, Rue du Progrès, 145
BRUXELLES
La Compagnie d'Hygiène met à la disposition du public pendant les mois février et mars pour Bruxelles et faubourgs :
1 Vaporisateur C. H. | pour . . . fr. **5.75**
3 bidons A « Allio » |
3 bidons serviront pour 3 mois.

BON DE SOUSCRIPTION
Je x. . . . . .
. . . . . .
prie la Compagnie d'Hygiène de m'apporter franco de tout à domicile
1 vaporisateur C H. | pour la somme
3 bidons A désinfectant A | totale de . fr. **5.75**
Que je paierai à la réception.
Signature ou cachet 4041
× Prière d'indiquer nom et adresse très lisiblement

BRUXELLES-NORD
HOTEL RECOMMANDÉ AUX FAMILLES ET VOYAGEURS
CECIL HOTEL
100 chambres modernes à partir de fr. 3.50 par personne : déjeuner du matin, éclairage, chauffage et service compris.
Cécil Hôtel exploite ni le café ni d'autres hôtels, café-restaurant, place Rogier Bruxelles-Nord. 4698

BOUGIES
COMPTOIR NATIONAL, 10, rue du Canal, Bruxelles. 25,000 kos bougies pr. qual. — 17 au kilo disponibles. fr. 2.40 le kilo. (9912)

Consommateurs demandez et achetez le bon
GREENDALE STOUT
de la brasserie du Groenendael
Bureau de commandes : 47, rue de Mérode, Brux. (6725)

Phosphate Bernard
convenant pour toute culture
peut avantageusement remplacer les SCORIES et SUPERPHOSPHATES
Usines reliées à la Gare d'Hyon-Ciply et au Canal (Mons-Bassins) et Vicinal (Ciply-Gare Vic.)
Adresser correspondances à M. Georges Bernard, Ingénieur.
6, rue des Compagnons, 6, MONS (6309)

CHAUSSURES
J'achète au comptant tout stock de chaussures et pantoufles en tous genres. S'adresser à **L. JOIRIS**, rue Grétry, 90, LIEGE. (7497

Consortium Belge du **CARBURE** de Calcium
BUREAUX : 112, boulevard du Nord, Bruxelles
DEPOTS : Bruxelles : 112, boulevard du Nord ; Charleroi : 13, rue de Lodelinsart ; Liége : 29, rue Bovy ; Gand : 4, quai Saint-Antoine ; Ciney : rue Piervenne ; Anvers : 12, Plaine Van Schoonbeke.
Fournitures directes des usines (8263)

ASSOCIATION MUTUELLE BELGE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
contre les
RISQUES DE GUERRE
BUREAUX : 4, Montagne du Parc, 4.
Heures : de 9 1/2 à 13 h. (h. b.) tous les jours.
(9721) de 9 1/2 à 13 et de 14 à 18 le mercredi.

DIABÈTE -- ALBUMINURIE
Constipation, anémie, guér. rapide et complète par trait. nouv. du docteur G. Damman, rue du Trône, 76, Brux. Consult. à 9 h. et à 2 h. On peut dem. broch. n° I avec preuves, en indiquant pour quelle maladie. (7340)

Tôles galvanisées, ondulées
POUR TOITURES
Prix franco sur demande adressée à
M. A. ANGENOT, Rue Ambiorix, 39, LIÉGE 0430

CAFÉS La Maison Briots et Dandois, 87, rue Heyvaert, a reçu de nouveaux chargements de cafés verts. Cafés torréfiés toujours disponible. Prix défiante toute concurrence. 7187

MEUBLES, CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER, etc., etc.
Pour cause de cession de commerce, beaux meubles neufs à vendre à toute offre acceptable.
Visibl. tous les jours de 2 à 4, r. des Tanneurs, 32. 4859

CHARBON
AVIS IMPORTANT
LA CHARBONNIERE BRUXELLOISE
20, rue Gustave Schildknecht, Bruxelles-Maritime reçoit ses combustibles, de toute première qualité, par bateaux, à des frêts réduits et les revend à bas pris, franco cave.
S'y adresser par carte postale ou par trams 11, 18, 76, 49. (9292)

Aux Entrepreneurs, Usines, Charbonnages, etc.
La Maison Jos. Pirlet-Brassine, Fonderies et Ateliers de Seraing, rue Philippe de Marnix, 68, Seraing-lez-Liége a constamment en magasin des Broyeurs silencieux à mortier systèmes brevetés, quatre grandeurs de cuve, montés sur châssis ou sur roues. Les meilleurs, le plus grand rendement, les plus avantageux comme prix et économie.
Nombreuses références dans toutes les industries du pays et de l'étranger. Réparations sur place. Transformations, etc.
Livraison immédiate et paiement à convenir.
Moteurs économiques électriques, à gaz, à huiles pour actionner les broyeurs. Spécialités de broyeurs, malaxeurs, mélangeurs, etc. brevetés. Pièces mécaniques de tous poids et dimensions.
Prix et renseignements sur demande.
Service de camionnage dans tout le bassin de Liége et au-delà. (10286)

GRAINES DE CHOIX
Pour vos achats de graines de fleurs, potagères et fourragères, adressez-vous en confiance à
JULES SIMON, Marchand grainier, Succ. de Nestor d'Argent,
12, Place Sainte-Gudule, 12, BRUXELLES
Prix courant de 1915 franco sur demande (8251)

Manufacture de Cigares fins
H. VAN HOUTEN
26, rue des Chartreux, Bruxelles
Régalia Reina, 75 francs le mille
Régalia Impériales, 100 francs le mille
Brevas de Calidad 150 francs le mille
Fabriqués exclusivement à la main
A solder une partie 100000 cigares à 35, 40, 45, 50 et 55 francs le mille. (6652)

BUREAU de PUBLICITÉ Annonces et réclames dans tous les journaux. 6623
45, Rue du Marché-aux-Poulets, Frax.-Bourse de 9 1/2 à 11 1/2 et de 2 1/2 à 5 (H. B.)

PETITES ANNONCES

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

FILLE camp., 18 a., sach. lav. et repass., mun. b. réf., dem. pl., 27, rue de l'Industrie. (10340)

BONNE expérim., 22 ans, dem. pl. pr. jeunes bébés, t. b. réf., 27, rue de l'Industrie. (10341)

PERS. de b. fam., 40 ans, 3 a. m. serv., dem. pl. serv. cuis. ou chez Mr seul, 210, rue de la Loi. (10342)

GOUVERN. ménag., 38 a., dés. pl. ou f. de ch., t. au cour. cout., b. réf., 27, av. des Saisons, 27, Ix., M. D. (10343)

Une FILLE av. servi, sach. b. cond., dem. pl. f. de ch. ou p. enf. ou journ., b. cert., 10, r. Van Volxem, Ix. (10344)

Jeune FILLE, 17 ans, orphel., dem. pl. aide mén. ou b. d'enf., b. réf., 77, av. de la Chasse, soun. 2 fois. (10345)

BONNE serv. cuis., capable, mun. exc. réf., dem. pl., 33, rue de Dublin. (10346)

ON DEM. fille à t. f. de camp. sach. cuis., b. réf. ex., 27, rue de l'Industrie. (10347)

ON DEM b. serv. cuis., cath., propre, act., méth. réf. ex., 27, rue de l'Industrie. (10348)

ON DEM. fille à t. f., aim. les enf., sach. cuis. bourg., b. réf. exig., 27, rue de l'Industrie. (10349)

ON DEM. fille quart. propre, au cour. serv. table, prés. b., t. b. réf. ex., 40, rue Veydt. (10350)

ON DEM. fille t. f., sach. cuis. bourg., b. réf. ex., 27, rue de l'Industrie. (10351)

ON DEM. serv. cuis., capable, wal. préf., inut. s. méth. réf., 27, rue de l'Industrie. (10352)

ON DEM. serv. sach. b. cuis., tr. p. b. réf. ex., 6, rue Maréchère, Ma Campagne. (10353)

ON DEMANDE bonne servante sérieuse 30 à 40 ans, sachant un peu cuisine, chaussée de Charleroi, 53, Gilly. (9020)

ON DEM. fille à tout faire, sachant cuis. bourg., réf. ex. Se prés. entre 2 et 4 heures 52, rue d'Allemagne. (9077)

ON DEMANDE bonne fille de quartier sachant coudre, réf. exigées, 48, boulevard de la Cambre, 48. (10009)

MAITRE BRASSEUR expérim. dés. changer cause guerre. Ecr. A. M. 47 b. j. (10040)

ON DEMANDE forte fille à tout faire sachant laver, 15, rue Defacqz, 15. (10049)

PHOTOTYPIE Préaux frères à Ghlin, dem. bon ouvrier phototypiste. Se prés. de ste ou écr. av. prétent. (10152)

On dem. CAMIONNEUR-domestique à t. faire, parf. au cour. chevaux. **SERVANTE** sér., de confi., pr t. trav. mén. 119, ch. de Tamise, à Strombeek-Bever pr. Laeken. (10159)

TAILLEURS
Maison Duval, à Maubeuge, occupert bons ouvriers. (10160)

GARDE. Homme marié, fort, 1m90, conn. métier, dem. pl. seul ou chef dans grande propriété. Pr. adr. b.j. (10232)

MAITRES
La Sté Nationale, 6, av. Louise continue à placer tous les
SUJETS
(10330)

JARDINIER, flam., célibat., 50 a., cherche place, camp. ou châl., b. cert., 52, r. Curreghem. (10238)

CONFISERIE NEUHAUS
25, Galerie de la Reine, dem. demoiselles au courant, bonnes références. (10272)

ON DEM. fille à tout faire, b. références, 55, rue Roosevelt, 55. (10282)

ON DEM. f. de quart' bonne, 25 à 30 a., b. réf. ex., 187, av. Sept Bonniers, Forest. (10283)

FILLE de camp. dés. avoir pl. à t. f. pr mén. Adr. ch. Loeck 93, r. Jérusalem, Sch. (10290)

DEMOISELLE, 22 ans, dactylographe, au courant travail de bureau, demande emploi, prétentions modérées. S'adr. L. K. M. bur. du j. (10284)

Jne SERVANTE demande pl. à tout faire, b. réf., 25, rue Odiet, Brux.-Midi. (10295)

BASSIN DU CENTRE
On dem. jne homme pr représenter bureau aff'étements. Ecr. A. Z. 276 b. j. (10298)

ON DEM. masseuse diplômée pr massage ventre, réf. ex. Ecr. 230, av. Tervueren. (10305

ON DEM. fille à t. faire, sach. cuis. bourg., gag. 30 fr., 166, r. Hôtel des Monnaies. (10309)

ON DEM. vendeuse ismél. de 20 à 25 a. Pr. adr. b.j. (10313)

TAILLEURS POUR DAMES pour dehors sont demandés, 12, rue Ste-Gudule, 12. (10335)

FILLE à t. faire, s. culs., dem. b. pl., b. serv., 10 a. serv. m. mais., 26, r. Rossini, s. 2 fois. (10338)

OBJETS PERDUS

PERDU merc. 1 alliance or. R. c. réc. 27, r. Aug. Lambiotte. (10279)

DIVERS

MASSAGE
METHODE ANGLAISE
342, RUE DU PROGRES, 342
(4778)

GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS neufs et d'occ. Prix de guerre
158bis, avenue Jean Volders (3678)

CHEVAUX, camions, charett., harn., fte d'emploi. Pet. prix Beudin, 64, Bd du Midi, de 1 à 1 1/2 et 5 à 5 1/2 (h. all.). (5243)

GRAND ARRIVAGE de jambons d'Ardennes, méd. d'or. Vermeulen, 398, rue des Palais, Laeken. (5252)

ARGENT DE SUITE. J. De Winter, 10, rue Ste-Gudule, achète du compt. tabl., liv., grav., cristaux, meubles, etc (6281)

DENTS sans plaque, monture américaine, transform. et réparat. immédiat. 12, rue du Luxembourg (6308)

EAU VICHY 0.30 la bile fe pr 6. Dubois, 127, r. St-Bernard, Br. (6353)

GRAINES D'ÉLITE — 1915
Betteraves, Navets, Luzernes
Création de prairies
Graines fourragères
Graines potagères de choix
Tt ce qui concerne la culture
J. SCHEPKENS, Comptoir des Sélections Agricoles, GEMBLOUX. (6394)

ACHAT DE PIANOS
77, rue Botanique, 77. (6504)

GROS MIEL DÉTAIL
5 kilos, 9 fr. 80. — Remise grce 61, rue Van Volxem, IXELLES (8621)

CARTES A JOUER des cercles de jeux soldées, 14, rue Renseignement. (6859)

ACHAT bijoux, arg., bibelots anc., 21, r. des Ursulines. (7742)

Négociants
Vous trouverez denrées alimentaires de toutes espèces :
Etablissements
LOUIS DELHAIZE
RANSART 7788

SUP. PIANO crois. grand format, 1re m., c. 1,600 fr. Il y a 3 mois, à v. 850 fr., 35, boul. Lambermont, 35. (7700)

OCCASION. A vendre à 1e prix superbe mobilier complet, r. de la Roue, 23, dressé (8132)

Mme ESSER accoucheuse de 1re classe et **M. Esser**, dentiste diplômé. Consult. 1e les mercr. de 9 à 3 h., 16, r. Simonon, Liége-Guill. (8289)

MM. LES NEGOCIANTS
N'attendez pas dernier moment pour passer vos ordres en
VINAIGRES
PUR DATTE : ÉTOILE
PUR VIN D'ORLÉANS
PUR ALCOOL DE GRAIN
A L'AGENT GENERAL
H. DEFACQZ
24, rue Le Corrège, Brux.-N.-E. (8315)

LUSTRES DE STYLE
Fabrique vend à t. offre acceptable, 62, r. Lesbroussart (8383)

ACHATS DE VIEUX METAUX Caoutchouc, archives, papiers d'affaires, wg. de draps neufs, fond de grerie J. Loosen-Derauw, 26, r. Vésale, col. Congrès. (8510)

J'ACHETE cuivre rouge fr. 1.30 le k., aluminium fr. 1.75 le k. gros prix pr qu., 183, r. des Tanneurs (8680)

OCCAS. Voitures buggy, cap., roues Talbot, 6t. n., à vend., 4, pl. Calvaire, Gosselies. (8800)

MACHINE à coudre Singer Phaff et aut. comme neuf, 30, 40 f. can. cent., 65 fr. 3 a. garant., r. Brogniez, 75, rue Foulons, 57. (8558)

L'HOTEL DES VENTES IXELLOIS, 28a, chauss. de Wavre, Ixelles, achète toujours au plus haut prix tt objet mobilier. Ventes publiques les lundi et mercredi de chaque semaine. (9112)

LES PARENTS de Aug. GROSJEAN, à Bertrix, 1er lanciers, 4e escadr., dem. nouvelles. Rép. bur. j. A G. 2. (9154)

INSTITUT NATIONAL de STÉNOGRAPHIE et de DACTYLOGRAPHIE
Dir. J. MEYSMANS
27, Place Ste-Gudule, 27
BRUXELLES
Prospectus gratuit (9386) sur demande

PLUSIEURS CUISINIERES majolique, neuves à vendre. Grandes occasions. S'adr. 27, rue André Hennebicq. (9485)

2 RICHES FIUT. CLUB en vrai cuir à vendre bas prix, 35, boul. Lambermont. (9490)

M. H. MOUVART, Moustier, dem. bouv. de ses fils Louis et Florent, vus la dern. f. à Leffinghe, ch. M. V. Remortelle, bourgmestre. (9624)

DAME
Américaine vendr. riche mob. à vil prix, cause de guerre, 123, rue du Trône. (9639)

A SOLDER 5 pal. astrakan, b. prix, 68, boul. de la Senne. (9787)

COKE DE GAZ
CHAUFFAGE ECONOMIQUE
Moitié prix du charbon. Fournitures immédiates, 16, r. Eug. Cattoir, Ixelles. (9734)

Jne HOMME du meill. monde voudr. être commandité par dame ou monsr dans aff. tr. sér. Ecr. b. j. R. B. 19. (9849)

ACHAT
de toutes espèces marchandises, soldes, vêtements hommes, meubles, fond grenier, valises et objets d'art, 64, rue Blaes, De Belder, L., pr. de la place de la Chapelle. (9062)

Bon PONEY à vendre pr cause de non-emploi S'adr. 16, r. Royale-Ste-Marie, Sch. (9365)

CARBURE
LIQUIDATION
en vrac 15/25
QUALITÉ SUPÉRIEURE
37 francs les 100 kilogr. pris à Liége.
Ecrire Jamin FRISON, rue Lamarck, 28, LIEGE. (9974)

INGENIEUR cherche atelier construction pr exploitat. de procédé d'usin. d'acétylène pr mot. fixes et d'autom. Ec. V. Z. 40 bur. du j. (9555)

CONSEILS de toute nature sr toute situation difficile. Ecr. T. B. 4 bur. journ. (10012)

B. MACH. ECRIRE est demandée. Ecr. syst. et prix G. S. bur. du journal. (10022)

ON ACHETE compt. occ. papiers d'impr., journ de bur., dessin et classes en parf. ét. Ecr. G. S. bur. journ. (10023)

35 fr. par semaine
PLUS COMMISSIONS
A MONSIEUR SERIEUX
pour
REPRESENTATION
S'adresser
104, Boulevard du Nord,
de 10 à 12 heures (10033)

RÉELLE OCCASION
Magnifique piano Erard à vendre, prix tr. avantag., 47, boul. Anspach, entresol. (10081)

ON DEM. D'OCCAS. Poinçonneuse parf. ét. pour. poinç. jusq. 18 mm. avec cisaille combinée. Ecrire A. X. 9 Office de Publicité. (10097)

Massage Médical et Facial
R. Roelandts, 15, de 2 à 6, Sch. (10115)

A VENDRE
Goudron Stéarique
pr échant. et prix écr. Heenen, 124a, r. d'Allemagne, Brux. (10117)

GR. OCCAS. A vendre 56,000 fr. spac. maison, 5 min. gare Luxemb., gr. entr. coch., atte de 120 m2. Ecr. J. R. 40, rue Veydt, Ixelles. (10126)

PRIERE à l'expéditr de l'annonce du 14 janv. concernt M. Charles PETIT de faire conn. son adr. au bur. du j. (10141)

MASSAGE
202, r. du Progrès, s. 2 f. (10195)

- VINS -
BORDEAUX, SAUTERNES, GRAVES en fûts et en bout. A vendre prix mod., 42, rue du Chœur, Molenbeek. (10204)

Sucres disponibles sur place
cristall. sup. 0.55 le k., cassonades. Ecr. A. A. b. j. (10210)

A VENDRE bx prix beau choix poneys Schetland dressés attelage, 126, boul. de la Plaine, Etterbeek (Casernes). (10208)

JE CHERCHE un pneu 880×135 Mich., Engl. ou Dunlop, semelle ou lisse, 32, chaussée de Wavre, 32, XL. (10271)

ON DESIRE acheter élégante voiture d'enfant moyenne, préf. blanche, état neuf. Ec. R. R. 14 bur. du j. (10274)

OCCASION. A vendre à 1e prix pressé. Salle à m., ch. à c., bur. am., min., bibl., cart., sac-ar., chais. long., 5 lustr., 2 buff table, chaises chêne, foyers, garn. ch. cuiv., 80, r. des Deux Tours. (10280)

JEUNE INDUSTRIEL travaillt momentant gêné dem. prêt de 600 fr., rem. du capital à vals. de 100 fr. pr ms dés fin de gre, int. à conv. Ecr. b. j. F. E. M. 8. (10281)

DEPART. Bas prix 2 riches fauteuils-club vrai cuir, machine Singer, salle à mang. av. chaises cuir 260 fr., bibelots, etc., 119, r. Stéphenson, Sch., près pl. Pavillon. (10285

DAME se rendant à Solvay se chargerait de commissions contre légère participation de ses frais de voyage. S'adr. 88, ch. de Louvain, Evere. (10286)

JE DESIRE JEUNE FOX OU SPITZ, 74, rue Stanley, 74, Uccle. (10291)

DESIRE échanger le russe ou français contre conversation anglaise. Ecrire L. G. 71, rue Stassart, 71. (10294)

CREME POUR CHAUSSURES Nous fabriqu. 30,000 boîtes par jr. A vendre. S'adr. Williame, 30, r. Jos. Brand, Sch., ou Café Central, 11 à midi, 5 à 7 h. (10297)

RESERVOIR DE CHASSE W.-C. sans flottour. Je cherche associé pr prendre brevet et exploité. Ecr. A. D. 44 b. j. (10301)

MACHINE A ECR. vis. et duplicatr à vend. à t. off. acc., 2a, r. d'Anderlecht, 3e. (10307)

LOCATIONS

MATERIEL ELECTR. à vend., 9, rue Froebel, Brux. (10310)

TABACS. Sitte ameur cotes tabacs. Vais vendre sur place. F. M. 47, rue du Progrès, Bruxelles. (10315)

HARNAIS poney, cob et de camion à vendre d'occasion, 4, rue Jourdan. (10321)

A VEND. d'occ. tabl. anc. et mod., b. bronze Jef Lamb., 18, r. Danemark, 3 à 5 h. (10322)

A VENDRE machine à écrire « Royal » bon état, clav. belge, écrit. visible, prix réd., r. Danemark, 18, 3 à 5 h. (10323)

CACAO-CHICORÉE
VENTE AU DETAIL AU PRIX DE GROS
123, rue de Laeken (10324)

BOUGIES
1re qualité fr. 2.25 le kilogr., chocolats, cigarettes, 152, boulevard du Hainaut, 152. (10326)

ACHAT
LOT BLOUSES ET LINGERIE
Ecr. H. P. 152 bur. j. (10327)

J'ACHETE d'occ. meubles, pianos, mach. à écr., à coudre, vélos, bijoux, or, arg., plat., diam. et aut. march., 18, r. Danemark, de 3 à 5 h. (10331)

PRESSE. Riche et bon mobilier salon, bur., chambre à coucher acajou, noyer, salle à m., tapis, glaces, garnit. cheminée, objets divers, cuisinières, 92, rue Verte. (10332)

BENZOL et SOLVENT à vendre de suite. Office Publicité, La Louvière. (10336)

DEPART. Ch. à c., noy. frisé poli, divers m. acaj. à vend., 139, rue Potagère. (10329)

JAMBONS SECS pr provis. Pr. mod. 184, ch. de Wavre. (10334)

CARBURE
10,000 kil. en magasin à 40 fr. le vrac de 100 kil. Lampes à partir de fr. 0.95. Grand choix de tulipes pour revendeurs.
René Pel, 46, avenue du Midi, Bruxelles (10256)

A LOUER, au 2me, grand appartem't, 8 pièces, cave, rue Neuve, 148. (6160)

RENAIX. A LOUER joli hôtel-restaurant, belle situat., pl. de la Gare. Cond. De Keyser et Cie, Renaix. (6423)

A LOUER appartem. luxueux et confortabl. garni, boulev. de Waterloo, 6. Pr les cond., très avantag., s'adr. 53, rue Royale, à Bruxelles. (7315)

BEL APP. garn., 4 pl., culs., bain, électr., 51, rue de Spa. (7329)

SITUATION UNIQUE
pour dame seule. Bel app. 6 pl., 921, av. Molière. (8486)

R.-de-CH. et chamb. b. g., 92, r. Prince-Royal, P. Namur. (9054)

CH. ou APP. garn. à 1er, ch. centr., él., b., av. ou s. culs., pr. mod., 51, r. Américaine. (9618)

CHAMB. garn. av. ou s. pens., 29, r. du Boulet, Bourse. (9638)

A LOUER, chaussée d'Anvers, vaste magasin ayant 90 mètres de profondeur sur 9 m. de largeur. S'adresser 295, chaussée d'Anvers.

A LOUER sup. appart. franç. mod., 121, av. L. Bertrand, Sch., rue parc Josaphat. (9957)

REZ-DE-CH. rich. garni ou appartem., non aff., 11, rue des Champs-Elysées, XL. (9971)

BOURSE. Pied-à-terre à louer, pr. mod., 20, r. t' Kint. (9981)

APP. fr. 5 pl., 55 fr., prix gare, chauff., 131, av. du Diamant. (10134)

OCCAS. EXCEPTIONNELLE A vendre jolie maison toute meublée, luxe, jard., arb., gaz, électr., m.-plats, téléph., 43,000 fr. Ecr. D. 65 b